

# Aux origines du Corps consulaire de la Province de Liège

Histoire des consulats établis à Liège  
de 1845 à 2015

Paul Delforge

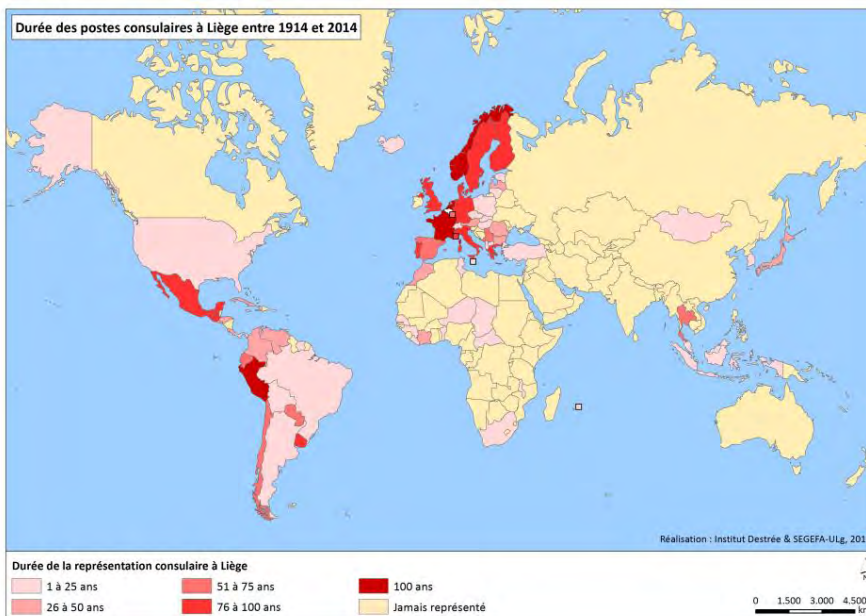






Le vendredi 14 novembre 2014 en la Salle académique de l'Université de Liège, la séance anniversaire du centenaire du Cercle consulaire de la Province de Liège a été l'occasion d'une présentation circonstanciée de l'histoire de cette institution par Paul Delforge, directeur de recherche à l'Institut Destrée.

Dépassant le cadre de l'événement, les pistes ouvertes par la recherche effectuée par l'historien offrait la possibilité de mieux appréhender les origines de l'implantation des consulats à Liège depuis 1845 jusqu'à nos jours, en faisant la synthèse d'initiatives éparses et en apportant une série d'éléments neufs. Le fruit de ce travail fait l'objet de la brochure que le Corps consulaire de la Province de Liège est heureux de publier, avec une série de cartes originales réalisées par les soins du Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGEFA) de l'Université de Liège.



**Aux origines  
du Corps consulaire  
de la Province de Liège**

**Histoire des consulats établis à Liège  
de 1845 à 2015**

**Paul DELFORGE**

**Liège, 2015**





## 2014

# Le Cercle consulaire du pays de Liège fête ses cent ans

Au moment où se fête le centième anniversaire de la naissance du Cercle consulaire de Liège<sup>1</sup>, le Corps consulaire du pays de Liège qui lui a succédé compte parmi ses 52 membres, 48 chefs de corps, représentant 46 États<sup>2</sup>. Consuls honoraires pour la plupart, ils représentent à Liège des pays qui considèrent que leurs intérêts et leurs ressortissants doivent faire l'objet d'une attention particulière dans un territoire qui comprend un grand nombre d'industries et d'importantes institutions d'enseignement supérieur universitaire ou non.

En 2015, Liège compte quasiment le même nombre de consuls qu'à l'entame du XX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, entre les deux dates, il n'y a guère de comparaisons à établir. L'évolution de la fonction consulaire témoigne à la fois des bouleversements politiques internationaux et des mutations économiques tant mondiales que liégeoises. Il est loin le temps où Liège organisait en grandes pompes l'Exposition universelle de 1905, événement qui constituait la vitrine de tout le savoir-faire de celle que l'on appelait alors la capitale de la Wallonie. Liège était alors « the place to be ». Cœur de la révolution industrielle européenne, Liège a progressivement perdu son statut, payant un lourd tribut aux deux guerres mondiales et aux grandes récessions économiques mondiales. Néanmoins, le pays de Liège n'a pas renoncé à renouer avec son glorieux passé et, constamment, revendique sa place dans tous les domaines d'excellence, de créativité et d'innovation.

---

<sup>1</sup> Albert GERADIN, *Le Corps consulaire de la province de Liège (1914-2014)*, Liège, les éditions de la province de Liège, 2014.

<sup>2</sup> Cfr p. 61.



Parmi les ambassadeurs du savoir-faire liégeois et wallon, les consuls occupent une place particulière. Qui sont-ils en fait ? Quel est leur statut ? Quelle est l'origine de leur fonction et comment a-t-elle évolué au fil du temps ? Répondre à ces questions permettra de comprendre le rôle et la fonction des consuls de manière générale, avant d'aborder la situation particulière de Liège. Pourquoi sont-ils à Liège ? Combien sont-ils ? Depuis quand ? Quelles sont leurs missions ? En quoi le pays de Liège est-il concerné par leur présence ? Pourquoi s'est-il constitué, en novembre 1914, un Cercle consulaire à Liège ? Pourquoi ce Cercle a-t-il survécu à la Grande Guerre ? Peut-on cerner ses activités ? Et pourquoi ce Cercle, devenu Corps consulaire en 1972, existe-t-il toujours ? En l'absence de gisements d'archives, l'évocation des cent ans d'activités consulaires à Liège s'appuiera sur quelques exemples illustrant autant que possible une fonction en évolution constante.

## I. Aux origines des consuls<sup>3</sup>

Il existe dans les collections des musées liégeois un tableau du peintre Jean-Auguste Dominique Ingres qui représente Napoléon, Premier consul. Cette œuvre fut offerte à la ville de Liège par celui qui allait devenir l'Empereur, à la suite d'un bref passage qu'il fit dans la cité le 1<sup>er</sup> août 1802. Établir un lien entre cette période du consulat<sup>4</sup> à laquelle le célèbre tableau fait référence et le sujet qui nous occupe serait une erreur. Le « Corps consulaire » n'a pas davantage de lien avec d'autres consuls dont l'un disait que « de tous les peuples de la Gaule, les Belges étaient les plus braves ». Apparue avec la République au v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, devenue la plus haute magistrature de l'État romain, la fonction de consul romain s'est transformée avec le temps, s'est vidée de sa substance sous l'Empire, et a continué d'exister jusqu'à la fin de celui-ci. Mais les consuls de la Rome antique n'ont aucune relation avec la fonction consulaire qui nous intéresse.

---

<sup>3</sup> François PERIN, Jean GOL, *Législation consulaire. Notes à l'usage des étudiants*, Liège, Presses universitaires de Liège, 1969 ; Maurice COSTERMANS, *Affaires étrangères. Consuls*, dans *Les Nouvelles. Corpus Juris Belgici*, Bruxelles, éditions Edmond Picard, 1935, t. II, *Lois politiques et administratives*, p. 395-492.

<sup>4</sup> La période de l'histoire de France appelée le consulat a commencé par le coup d'État du 18 Brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799) et a mis un terme au Directoire ; un consulat provisoire est mis en place, à Paris, avec Ducos, Sieyès et Bonaparte comme consuls. Ensuite, devenu Premier consul, Napoléon reste seul au pouvoir, avant de se faire couronner empereur.

Si des origines lointaines doivent absolument être trouvées, c'est plutôt du côté de la Grèce classique qu'il faut chercher. À l'époque classique au moins, c'est-à-dire aux v<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avant notre ère, la Grèce était composée de centaines de cités qui constituaient autant d'États indépendants. Si l'on parle généralement de cette Grèce classique comme d'un ensemble, les cités étaient plutôt antagonistes. Quitter sa cité, pour se rendre dans une autre – même si elle était grecque elle aussi – s'apparentait à se rendre à l'étranger.

Des problèmes pouvaient surgir, lors d'échanges commerciaux par exemple. Il a donc fallu trouver un système qui serve en quelque sorte de courroie de transmission entre une cité et les lieux étrangers où ses citoyens étaient notamment amenés à faire du commerce. Certaines cités ont dès lors décidé de désigner quelqu'un qui serait chargé de les représenter dans d'autres cités. La notion de « représentant diplomatique » est anachronique pour l'époque. Ce représentant était habituellement citoyen de l'État de résidence. Il portait le nom de « proxène » et le poste était souvent héréditaire. Ce n'était donc pas un envoyé ; le proxène était un représentant local qui défendait les intérêts des ressortissants de la cité qui l'avait désigné. Ce système a institutionnalisé les anciens liens d'hospitalité héréditaire entre des familles de cités différentes. Certains auteurs prétendent que les fonctions consulaires trouvent ainsi leurs origines dans la Grèce classique.

Aussi intéressante soit-elle, la quête des origines de la fonction consulaire ne doit pas trop s'attarder sur les similitudes grecques. D'autres racines, plus solides, se développent au Moyen Âge, période où le consul apparaît comme un facilitateur commercial, même si l'emploi du terme lui-même est rarement précisé et daté. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les cités de Venise, Gènes, Montpellier voire Narbonne disposent du droit d'envoyer à Constantinople des magistrats pour juger des ressortissants impliqués dans des procès civils, voire criminels. Après les Croisades, dans les contrées de l'empire romain d'orient, les marchands chrétiens qui s'établissent rencontrent parfois des difficultés avec leurs homologues musulmans ; ils se choisissent alors un représentant – le consul – qui dirige le commerce, protège leurs intérêts et tranche tout litige<sup>5</sup>. Progressivement, les relations jusqu'alors entretenues par les seuls marchands avec les autorités locales font l'objet de traités entre l'empire

---

<sup>5</sup> À ses origines (VI<sup>e</sup> siècle), Venise dépendait de l'empire byzantin. S'émancipant, Venise s'organisa autour d'un doge ; le premier de ceux-ci, au début du VIII<sup>e</sup> siècle, portait le titre d'*hypatus*, signifiant approximativement en grec, « consul »...

ottoman et les « pays » européens ; les capitulations créent un régime d'exterritorialité où les négociants installés dans l'empire continuent de vivre selon les lois de leur pays d'origine, sous le contrôle d'un consul élu sur place : généralement existe alors un quartier fermé, où se concentrent tous les services utiles (magasins, taverne, four, bain, église en plus des habitations)<sup>6</sup>.

L'empire ottoman ne reste pas longtemps le seul concerné : très vite, la pratique des consuls marchands et des juges consuls se développe à travers l'Europe. Ainsi les voit-on s'installer dans les principaux ports d'Europe ; par exemple, des consuls anglais jugent des conflits concernant des marchands anglais à Oslo, ou à Pise... Mais la pratique se heurte à des difficultés. En effet, les États modernes en formation ont de nouvelles exigences : d'abord, ils ne souffrent plus qu'une justice étrangère puisse être rendue sur leur sol, si bien que la juridiction consulaire disparaît totalement en Europe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le système d'exterritorialité s'exportera par contre en Chine, au Siam et au Japon au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, persistant en Chine jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les États européens de plus en plus jaloux de leur souveraineté entendent contrôler directement les établissements consulaires et ne pas les laisser aux mains de personnes privées. Par conséquent, le consul élu sur place par les marchands disparaît lui aussi. Le consul sera désormais choisi et envoyé par les souverains de l'époque, avec des missions précises : il s'agit toujours de protéger les intérêts de ce qu'il conviendra d'appeler les « nationaux ».

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est décisif : laissant aux diplomates les tâches plus politiques, le consul exerce principalement des fonctions commerciales et maritimes. Les premiers traités bilatéraux sont signés. Désormais, le consul est reconnu par l'État de résidence. Bien qu'il soit fonctionnaire et non mandataire, il va aussi bénéficier de privilèges et d'immunités. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les échanges internationaux s'intensifient, les fonctions consulaires se renforcent et se diversifient ; les tâches incombant au consul restent surtout commerciales et économiques, mais deviennent aussi administratives. Les ports ne sont plus les seuls endroits où ils s'installent ; les villes industrielles les attirent. Les traités consulaires se multiplient, et progressivement leurs dispositions s'harmonisent, faisant du consul un officier du droit des gens, bénéficiant de privilèges et d'immunités similaires à travers le monde. Si une tendance à l'harmonisation se manifeste de

---

<sup>6</sup> Après la Révolution de 1830, et après la signature du traité de Londres en 1838, le bénéfice de capitulations dont jouissent la plupart des puissances européennes sera étendu à la Belgique.

façon empirique, elle n'est ni systématique ni coordonnée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existe pas de convention internationale. Les États négocient chacun séparément, de manière bilatérale.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, toujours, la fonction de consul se professionnalise ; consul devient un métier, souvent lié à la diplomatie. Intérêts politiques et économiques se distinguant difficilement, les fonctions diplomatiques et consulaires se superposent implicitement et s'entremêlent, jetant la confusion auprès du commun des mortels. On s'interroge sur la nature exacte de ses activités et sur son statut. Le consul est-il un diplomate ? Est-il un représentant étranger envoyé par son pays (en l'occurrence un fonctionnaire) ou à une personnalité locale désignée par l'État étranger pour représenter ses intérêts ? Et quels intérêts ? Témoignage de l'importance du poste, des distinctions s'établissent aussi entre « consul général », « consul », « vice-consul », « agent consulaire », tous rémunérés par l'État d'envoi. À côté d'eux, existent aussi des consuls honoraires qui, contrairement à ce que laisserait penser l'adjectif, n'en perçoivent pas, d'honoraires, pour les missions qu'ils remplissent bénévolement au service de l'État étranger. Ce consul honoraire peut être un ancien diplomate, un ancien consul (général) du pays d'envoi, ou une personnalité locale.

## II. Définition

En dépit de l'importance jouée par ces notables, « fonctionnaires » ou non, force est de constater qu'il faudra attendre longtemps encore avant que l'on s'accorde au niveau international sur la définition exacte de la profession. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les définitions traditionnelles de la fonction consulaire font des consuls :

« des agents commerciaux chargés, dans les places pour lesquelles ils sont nommés, de défendre les intérêts du commerce de leur pays, de surveiller l'exécution des traités de commerce et de navigation, de protéger et d'assister les négociants et les navigateurs de leur nation, de veiller à l'application des lois et règlements relatifs au commerce et à la navigation, et de tenir leur gouvernement au courant de tout ce qui peut intéresser le commerce de leur nation »<sup>7</sup>.

Les missions assignées aux consuls apparaissent fort ambitieuses et les termes utilisés pour les définir laissent une large place à l'interprétation. Un premier critère s'impose d'emblée : le commerce est la

---

<sup>7</sup> Maurice COSTERMANS, *op. cit.*, p. 409.

préoccupation essentielle des consuls qui agissent dans l'intérêt de leur pays d'origine et de ses ressortissants.

Dans les années '30 du XX<sup>e</sup> siècle, un groupe de recherches de l'Université de Harvard se lance dans un exercice de synthèse dont les grands axes se retrouveront, trente ans plus tard, dans la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Du côté belge, un important chapitre sur les consuls est publié dans *Les Nouvelles* : tous les textes et références juridiques y sont rassemblés. Pêle-mêle apparaissent des informations qui évoquent les balbutiements de la fonction consulaire belge : le premier consul de Belgique désigné à l'étranger l'a été en 1831, à Liverpool ; les premiers consuls ne sont pas rémunérés ; le premier agent de carrière est nommé le 1<sup>er</sup> mai 1837 à Manille (Philippines). Les consuls de carrière sont alors envoyés dans les pays d'Outre-Mer, là où il n'y a pas de représentation diplomatique. Ils analysent les situations locales et coordonnent l'activité des consuls honoraires lorsqu'ils existent. La loi belge du 31 décembre 1851 donne une base légale à l'action des consuls belges envoyés à l'étranger. Quant au *Moniteur belge* de 1856, il donne l'occasion de lire les rapports de la petite centaine de consuls belges répartis alors à travers le monde, de Lille aux Indes orientales, en passant par Philadelphie, Smyrne, Auckland, Montevideo, Bergen, Alexandrie, Lima ou Constantinople. L'organisation d'un cadre belge de consuls de carrière remonte à 1896. Là où l'industrie nationale et le commerce d'exportation ont des intérêts, la Belgique envoie des consuls de carrière qui supervisent les consuls honoraires et les consuls marchands.

Jusqu'en 1963, le statut des consuls reste aussi varié que problématique, relevant de conventions consulaires qui sont le plus souvent bilatérales. Une harmonisation internationale intervient enfin lorsqu'est signée le 24 avril 1963, la Convention de Vienne qui donne du consul une définition stricte :

« Le consul est une personne désignée par son gouvernement pour exercer avec la permission d'un autre gouvernement certaines fonctions sur le territoire du second État ».

Quelles sont ces fonctions ? Toutes celles qu'un État peut exercer dans l'intérêt de ses « nationaux », de son commerce et en rapport avec l'administration de ses lois. Très claire cette définition montre bien qu'un consul doit être désigné par le gouvernement d'un État (État d'envoi), qu'il doit être accepté par le gouvernement sur le territoire duquel il va exercer ses fonctions (État de résidence) et que les fonctions ne sont pas seulement commerciales.

Sans être exhaustif, les missions du consul restent dès lors très diversifiées :

- protéger dans l'État de résidence les intérêts de l'État d'envoi, de ses ressortissants dans les limites du droit international ;
- favoriser le développement de relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques ;
- s'informer – de manière licite – des conditions et de l'évolution de la vie commerciale, économique, culturelle et scientifique du pays de résidence ;
- délivrer des passeports, des documents de voyage, des visas ;
- prêter secours et assistance aux ressortissants de l'État d'envoi ;
- agir en qualité de notaire et d'officier de l'État civil ; s'occuper de questions de succession ;
- parfois représenter des ressortissants devant des tribunaux ;
- et bien d'autres missions, notamment sur les navires et les avions...

Ce qui distingue fondamentalement le consul du diplomate vient en principe du fait que le second s'occupe de politique. Il aura fallu l'expérience et la jurisprudence de plus d'un siècle pour arriver à la Convention de Vienne qui scelle, *mutatis mutandis*, une évolution historique empirique. Cette convention consacre aussi une autre distinction assez nette entre, d'une part, les consuls de carrière (consul général, consul, vice-consul, attaché de consulat ou agent consulaire) qui sont des nationaux, formés et envoyés par leur État et, d'autre part, les consuls honoraires, non rétribués, sans formation particulière, qui ne sont plus élus comme leurs lointains ancêtres, puisqu'ils sont désignés par l'État d'envoi, mais qui se recrutent généralement dans l'État de résidence, selon des critères variables.

Cette distinction dans les statuts peut apparaître, à l'observateur extérieur, un critère donnant des indications sur l'importance que le pays « étranger » accorde à l'endroit où est installé le poste consulaire. Essentiellement tournés vers le commerce et l'économie au XIX<sup>e</sup> siècle, les consulats vont davantage répondre à des besoins politiques et administratifs au XX<sup>e</sup> siècle. En Europe occidentale, à l'heure de la construction du grand marché économique, le rôle des consulats et des consulats généraux est réévalué par les gouvernements des pays membres de la CEE. Les tâches administratives deviennent prioritaires, de même que la défense des intérêts des ressortissants ; le rôle d'agent économique et commercial au service de l'État d'envoi ne disparaît pas, mais se transforme. La situation liégeoise nous fera mieux comprendre les différentes facettes de cette évolution du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.

### III. Les consuls à Liège avant 1914

Les historiens se sont rarement penchés sur la présence de consuls en Belgique, encore moins en Wallonie et à Liège en particulier. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'en étant pionnier de la Révolution industrielle, qu'en étant l'une des plus puissantes régions économiques du monde au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le pays wallon a attiré vers lui de nombreux consuls, chargés de veiller aux intérêts de leurs ressortissants dans leurs transactions avec les industriels wallons. Selon les époques, on trouve des consuls, dont le nombre varie, à Liège, à Charleroi, à Mons, à Tournai, à Arlon, à Verviers, à Namur, voire à Eupen. Assurément, une recherche reste à mener sur la présence de postes consulaires dans les villes wallonnes, sur la motivation de leur ouverture et fermeture, sur l'identité de leurs titulaires, mais aussi, par comparaison, sur les implantations à Bruxelles et en Flandre, à Anvers en particulier, dont le port agit comme un aimant. C'est cependant uniquement de Liège et du pays de Liège (avec Verviers et Eupen) qu'il va être ici question.

Le travail de bénédictin entrepris par Jean-Marie Roberti<sup>8</sup> a permis de montrer que les Pays-Bas sont les premiers à installer un représentant consulaire à Liège : en 1845, Charles de Rossius-Orban<sup>9</sup> y est désigné. Liège est la première ville wallonne, en 1845, à accueillir un consul et la personnalité qui est choisie est un citoyen du pays hôte, bien connu pour ses (anciennes) sympathies orangistes. Que Charles de Rossius soit devenu le premier consul des Pays-Bas à Liège, quinze ans après la violente séparation de 1830 et sept ans après la signature du Traité de Londres montre que l'économie prend rapidement l'ascendant sur les différends politiques. Cela ne doit pas nous étonner.

Depuis le début de l'année 1842, les Pays-Bas se sont décidés à installer un consul général à Anvers, puis, en 1843, un consul à Ostende. La réconciliation avec les Pays-Bas est en route. Par ailleurs, on peut observer que les villes flamandes sont les premières à accueillir des

---

<sup>8</sup> Cfr <http://www.consulsiège.be/site.php?page=histoire> (s.v. décembre 2014).

<sup>9</sup> Charles de Rossius-Orban (1799-1870). Industriel liégeois, allié aux Orban par mariage, cette personnalité libérale, orangiste avant 1830, est élu conseiller provincial de Liège par le suffrage censitaire en 1844 ; président de la Société libre d'Émulation, vice-président de la Chambre de commerce de Liège, il siège au Conseil provincial de Liège jusqu'à sa mort en 1870. De 1855 à 1868, sans interruption, il préside aussi aux destinées de cette assemblée liégeoise. Cfr Armand FRESON, dans *Biographie nationale*, t. 20, col. 162-163.



consuls de pays et villes autonomes étrangers : Anvers<sup>10</sup> surtout, mais aussi Ostende, Nieuport et Gand sont les lieux choisis par les agents consulaires étrangers depuis les années 1830. En 1845, sur 73 agents consulaires étrangers établis en Belgique, Charles de Rossius est le seul consul en poste en pays wallon...

Liège doit attendre la seconde moitié de l'année 1853 pour accueillir un deuxième consulat, celui du Brésil, représenté par J. Nagelmackers ; jusque-là des personnalités liégeoises représentent les intérêts des pays concernés. En 1855, la France innove lorsqu'elle envoie en bord de Meuse un vice-consul de carrière en la personne de L. Chapey. En l'occurrence, Liège n'est pas la première ville de Wallonie à accueillir un représentant français, Mons l'a précédée dès la fin 1852 avec le consul Tercelin-Monjat, même si depuis 1845, le consul général de France qui est installé à Anvers est explicitement désigné « pour les provinces d'Anvers, de Brabant, de Liège, de Namur, de Limbourg et de Luxembourg »<sup>11</sup>.

Pour revenir à Liège, ce sont ensuite la Russie et l'Espagne (fin 1856), ainsi que la « Sublime Porte » (début 1857) qui désirent disposer d'un représentant consulaire à Liège. Sont aussi représentés le Danemark, le royaume uni de Suède et de Norvège, les États-Unis (1863), le Portugal, l'Argentine (1865)<sup>12</sup> et, avec la Perse (1868), le premier pays d'Asie. Avant 1880, une quinzaine de pays d'Amérique latine ont déjà leur représentation consulaire à Liège. Le nom des consulats qui s'installent illustre indirectement l'histoire de l'Europe : avant l'unification italienne, Parme et Plaisance (Nagelmackers, fin 1857) et la Sardaigne (1860) ont leur représentant en pays de Liège. Le premier consul d'Italie (A. Gillon) est désigné dans la deuxième moitié de 1873. Quant à « l'Allemagne », un consul représente la Confédération de l'Allemagne du Nord à partir de la fin 1870..., et le II<sup>e</sup> Reich unifié aura son représentant à partir de 1889.

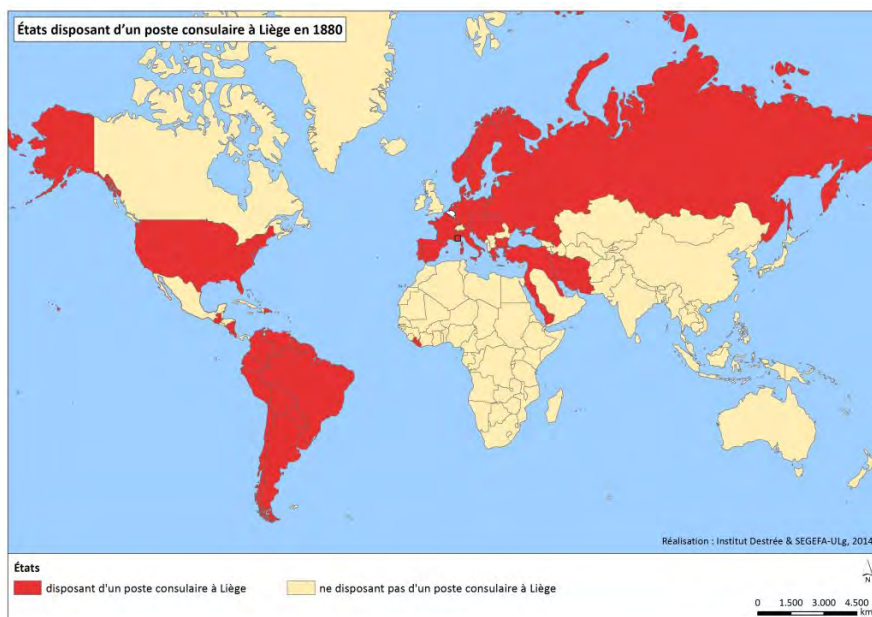
---

<sup>10</sup> Une douzaine de consulats se sont ouverts à Anvers entre 1834 et 1841, année où est nommé le sieur Martigny, consul général de France.

<sup>11</sup> *Almanach du Commerce et de l'Industrie*, Bruxelles, 1845, p. 15.

<sup>12</sup> Un vice-consul du Mexique est désigné à Liège durant la gouvernance de Maximilien de Habsbourg, autoproclamé empereur du Mexique (octobre 1863 – juin 1867). La désignation en 1865 d'A. Nagelmackers n'est pas reconnue par le nouveau président constitutionnel Benito Juárez, après l'exécution de Maximilien et la proclamation de la république.

Les consuls sont désignés à Liège, mais aussi à Verviers, voire à Spa de manière exceptionnelle. En 1870, 16 pays ont ouvert un poste consulaire à Liège ; ils sont 31 en 1880 ; 34 en 1890.



Il n'est pas rare qu'une même personne soit consul de deux pays différents. Ainsi en est-il du sénateur Léon de Pitteurs de Budingen<sup>13</sup> à la fois consul du Costa Rica et de la République dominicaine<sup>14</sup>. Les Nagelmackers, de leur côté, présentent la particularité d'être plusieurs de la même famille à exercer conjointement la représentation consulaire de pays différents (Brésil, Parme et Plaisance, Espagne, Grèce).

En 1905, l'Exposition universelle qui se tient à Liège durant plusieurs mois est l'occasion de mobiliser les consuls en place. Ils n'hésitent pas à soutenir cette initiative qui est une vitrine d'elle-même que Liège lance à la

<sup>13</sup> Léon de Pitteurs de Budingen (1845-1913), banquier, propriétaire-administrateur de nombreuses sociétés, qu'il s'agisse de charbonnages, de hauts fourneaux, de compagnies maritimes en Wallonie ou à l'étranger. Bourgmestre de Warisoux puis de Villers-lez-Heest, il a été sénateur catholique de 1890 à 1894.

<sup>14</sup> Jusqu'à son décès en février 1913 ou jusqu'en 1904 pour la République dominicaine selon les sources. Jean-Luc DE PAEPE, Christiane RAINDORF-GERARD (dir.), *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles, 1996, p. 200.

face du monde. La plupart des consuls des pays étrangers installés à Liège (41) sont des... Liégeois, le plus souvent des industriels, mais pas seulement.



Affiche de l'Exposition universelle de Liège, 1905, réalisée par Auguste Donnay et imprimée chez Auguste Bénard. Premier Prix du concours des affiches officielles. Document extrait de Christine RENARDY (dir.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 2005, coll. « Les Beaux livres du Patrimoine ».

Activant leurs réseaux, ils vont apporter aux organisateurs de l'Exposition le concours le plus empressé. Leur poste est ouvert à Liège bien avant que ne soit lancé le projet d'Exposition universelle. On ne peut pas écrire que l'événement attire à Liège de nouvelles représentations.

Sur les 37 pays qui présenteront un stand lors de l'Exposition, neuf n'ont pas de consuls affectés spécialement à Liège. Ces pays non représentés par un consul à Liège recourent à leur représentant en Belgique, comme le Japon qui a un consul à Bruxelles, ou la Perse qui n'a plus de consul à Liège, mais fait appel à son consul général à Bruxelles et à celui d'Anvers. Sur les 38 États ayant un consul en poste à Liège, 24 apportent

leur contribution à l'Exposition universelle, ceux qui « n'exposent pas » sont tous les pays d'Amérique latine et centrale !<sup>15</sup>

Chacun s'accorde à reconnaître la part très active de François Crozier, consul de France arrivé à Liège en 1903, et qui paie de sa personne pour que le projet d'Exposition universelle connaisse le plus grand succès : il suscite une réelle mobilisation dans son pays et cela se voit à Liège. Quant à Edmond Guérette-Douxchamps, c'est un « vétéran » des Expositions internationales. Consul d'Espagne à Liège<sup>16</sup>, cet ingénieur a été commissaire officiel du gouvernement belge pour les Expositions universelles de Barcelone, de Liverpool et de Chicago. Commissaire général de la section internationale pour l'Exposition universelle de Liège, il contribue par son important réseau de relations à une intense « publicité » à l'étranger.

À la veille de la Grande Guerre, il apparaît que les grandes puissances ont désigné à Liège leur propre représentant, à savoir des consuls de carrière. Ainsi, la France a désigné le baron Alexandre Pallu de la Barrière en 1907, pour succéder à François Crozier ; il avait été vice-consul à Charleroi en 1904 et terminera sa carrière comme consul général faisant fonction d'ambassadeur en Équateur<sup>17</sup>. Ayant choisi d'installer un poste consulaire à Liège depuis 1863<sup>18</sup>, les États-Unis d'Amérique envoient pour leur part leur 15<sup>e</sup> consul en la personne d'Alexandre Heingartner en 1911 ; né à Canton dans l'Ohio, il a notamment été consul à Catane (1898-1905), avant d'arriver à Liège. Frère de Robert Wayne Heingartner, lui aussi consul, il reste en Europe durant la Grande Guerre, où il mourra

---

<sup>15</sup> Gustave DREZE, *Le livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de 1905 : histoire complète de l'exposition*, Liège, Bénard, 1905 – [https://archive.org/stream/lelivredordelexp01dr/lelivredordelexp01dr\\_djvu.txt](https://archive.org/stream/lelivredordelexp01dr/lelivredordelexp01dr_djvu.txt).

<sup>16</sup> Aidé par le vice-consul Alfred Ancion-Van Put, commissaire général adjoint à de la Section internationale.

<sup>17</sup> Alexandre Pallu de la Barrière (Neuilly-sur-Seine 23/06/1870, Monaco 03/04/1950). Neveu de l'amiral Pallu de la Barrière, le jeune Alexandre navigue dans sa jeunesse sur toutes les mers du monde avant de faire carrière dans la diplomatie française : commis expéditionnaire à Moscou (1895), vice-consul (1900) affecté à Charleroi en 1904, promu consul en 1905, il est désigné à Liège (1907-1914), avant d'être affecté à Liverpool (1916), Francfort (1919), Lausanne (1919). Consul général à Amsterdam (1919-1925), ministre plénipotentiaire faisant fonction d'ambassadeur à Quito (1928-1930). <http://gw.geneanet.org/pierfit?lang=en&p=alexandre&n=pallu+de+la+barriere>.

<sup>18</sup> Les États-Unis avaient un consul à Anvers depuis 1804. <http://politicalgraveyard.com/geo/ZZ/BG-consuls.html>.

en mars 1917<sup>19</sup>. Depuis l'automne 1904, l'Allemagne est représentée par Otto Lampe, deuxième consul impérial en poste à Liège, tandis que l'empire austro-hongrois a confirmé Joseph Begasse en tant que consul général au début de l'année 1909<sup>20</sup> et que la Russie a envoyé, fin 1910, Nicolas Nabokoff. Quant au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, il est représenté à Liège par des vice-consuls depuis 1890. Fin 1907, J. Byron Dolphin a été désigné. Ingénieur « mécanicien conseil », il a été spécialement recommandé par le *Foreign Office*. Déjà présent à Liège depuis 1903 semble-t-il, Byron Dolphin, citoyen britannique<sup>21</sup>, représente d'importantes sociétés anglaises qui s'approvisionnent dans le pays wallon ; il veille à la bonne exécution des contrats lorsque les dites sociétés livrent leurs marchandises. Son intégration à Liège est totale : régulièrement en contact avec la population ouvrière, il a mis à profit son séjour en bord de Meuse pour apprendre non seulement le français, mais aussi le wallon. Après la chute de Liège en août 1914, il retourne à Londres vers septembre-octobre 1914 ; au *Foreign Office*, il souligne l'héroïsme de la résistance des forts liégeois. En Angleterre, en tant qu'adjoint du représentant du ministre britannique responsable des munitions, il est chargé d'accompagner le projet « Birtley-Elisabethville », à savoir l'installation dans cette ville anglaise du comté de Durham, d'une colonie de 7.000 réfugiés belges qui vont travailler pendant la durée de la guerre à la fabrication de munitions. C'est un véritable village qui est déployé autour de l'usine *National Projectile Factory*, dirigée par des Belges, avec une main d'œuvre exclusivement originaire de Belgique. Très présent dans la vie d'Elisabethville, Dolphin y sera notamment l'animateur d'une revue dramatique dont il écrit les dialogues où alternent français et wallon.

Les autres pays, quant à eux, font confiance le plus souvent à des industriels ou à des notables locaux ; on n'est pas surpris de rencontrer des Liégeois actifs dans la fabrication d'armes, la sidérurgie et les charbonnages, voire le textile lorsqu'un Verviétois est titulaire de poste. Parmi d'autres, l'exemple de la Serbie peut être évoqué. À Liège, le consul de ce petit royaume se nomme Joe Hogge. Il a été désigné en

---

<sup>19</sup> Il est enterré en Belgique <http://politicalgraveyard.com/bio/heft-heiple.html#920.36.12>.

<sup>20</sup> Joseph Begasse (Liège 1843, Liège 1924) ; fils d'un industriel du textile, industriel lui-même, il est spécialisé dans le traitement des laines peignées. Ses enfants seront autorisés à porter le nom de Begasse de Dhaem.

<sup>21</sup> Né le 19 avril 1877 à Coddington (Newark-on-Trent, Nottingham) <http://www.birtley-elisabethville.be/page4.html> et <http://www.birtley-elisabethville.be/page10.html>.

1900, au moment où, avec Eugène Lazard, il publie un ouvrage intitulé *La Serbie d'aujourd'hui : aperçu politique et économique sur la situation actuelle de la Serbie*. En 1904, il assiste au couronnement du roi Pierre I<sup>er</sup>, un personnage dont la francophilie est bien connue ; ancien élève de Saint-Cyr, le futur roi de Serbie avait combattu dans les rangs français en 1870. Pratiquant parfaitement la langue française et envisageant même d'en faire la langue de son pays, Pierre I<sup>er</sup> entretient des relations étroites avec la France jusqu'à la Grande Guerre. Cela n'avait semble-t-il pas échappé à quelques Wallons, industriels, banquiers, fabricants d'armes ou défenseurs de la culture française. Joe Hogge a été le commissaire général de la participation serbe à l'Exposition universelle de 1905.

À cette époque, on est encore loin de penser que l'animosité entre Serbes et Autrichiens pourrait déboucher sur la plus grande boucherie du XX<sup>e</sup> siècle. Moins de dix ans plus tard, l'assassinat à Sarajevo de l'héritier au trône d'Autriche-Hongrie par un jeune étudiant serbe de Bosnie met le feu aux poudres. À partir du 4 août, pour le consul, se pose d'une manière toute nouvelle la question de la défense des intérêts économiques du pays dont il est le représentant ; comme Liège, l'Europe est en guerre. Comment les consuls peuvent-ils encore servir leur pays d'origine ?

#### **IV. 1914-1919 : naissance du Cercle consulaire de Liège**

L'offensive allemande devait se dérouler très vite ; par une manœuvre de contournement passant par la Belgique, pays neutre, le Kaiser visait à immobiliser la France et à empêcher l'arrivée d'aide britannique, avant de se tourner vers la Russie. Après les premiers combats des frontières, les batailles sur l'Yser et sur la Marne en décident autrement. Pendant quatre ans, les armées vont rester enfoncées dans des tranchées dans un mortel et cruel face à face. Durant cette pénible période, Liège et l'essentiel des provinces wallonnes auront à subir les caprices de l'occupant.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, le *Generalfeldmarschall* Colmar von der Goltz est désigné gouverneur militaire de la Belgique. En charge des troupes en guerre, il exerce sous les ordres directs de l'empereur Guillaume II jusqu'au 28 novembre 1914. À ce moment s'établit l'administration d'occupation. Moritz von Bissing est nommé gouverneur général. À son décès, il est remplacé, le 19 avril 1917, par le général Ludwig von Falkenhausen, jusqu'en novembre 1918.

Pour les consuls en poste à Liège comme pour tous les citoyens commence une situation inédite<sup>22</sup>. Parmi leurs premières mesures, les Allemands ordonnent en effet la fermeture de tous les postes consulaires. Consul honoraire des États-Unis du Mexique depuis 1903, après avoir été nommé vice-consul en 1894, Gustave Ghilain prend l'initiative de convoquer tous ses collègues. Le fait d'être le représentant d'un pays neutre lui offre une bonne raison de prendre cette initiative qui donne naissance, le 20 novembre 1914, au Cercle consulaire. Ils sont en effet une vingtaine à répondre à son appel et à se réunir en dépit des interdictions allemandes. À Liège, il s'agit d'une première. En dépit des liens qui se sont vraisemblablement noués lors de l'organisation de l'Exposition de 1905, il n'existe pas de « groupement » réunissant les consuls en poste dans le pays de Liège. Le besoin ne s'en faisait probablement pas ressentir. Depuis août 1914, la situation a changé. On ignore le contenu des discussions échangées durant l'automne 1914, mais l'idée de réunions hebdomadaires est retenue. Unir les intérêts des consuls en poste à Liège est à l'origine d'un Cercle appelé à une existence plus longue que les circonstances ne le laissaient présager.

Il est vrai qu'à l'époque, l'opinion communément répandue et partagée était que l'état de guerre serait de courte durée ; on parlait de fin 1914, puis on se rassura en parlant du printemps 1915. En fait, il se prolongea, indécis sur le front, inquiétant dans le pays occupé : le contrôle des entreprises et le pillage des machines et des matières premières par les Allemands avaient rapidement interpellé ; à l'automne 1916, une nouvelle étape est franchie avec la déportation de centaines d'ouvriers vers l'Allemagne ; en mars 1917, c'est la séparation administrative de la Belgique qui est décidée<sup>23</sup>.

Fin 1914, début 1915, après quelques réunions, les consuls des pays en guerre décident de ne plus siéger au sein du Cercle consulaire<sup>24</sup>. L'initiative de Gustave Ghilain paraît sans lendemain quand, fin 1916, début 1917, les vice-consuls de pays neutres (Chili et Espagne), Camille

---

<sup>22</sup> Sur les premiers pas du Cercle consulaire, cfr Albert GERADIN, *op. cit.*

<sup>23</sup> Cfr Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale. Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008, coll. *Notre Histoire*.

<sup>24</sup> En raison de la très grande rareté des archives, il n'est pas possible de déterminer les consuls présents ; il semblerait néanmoins que, le 20 novembre 1914, les consuls des États-Unis (Alexandre Heingartner) et de la Russie des tsars (Nabokof) étaient encore présents. J. Byron Dolphin (Grande-Bretagne) semble déjà être arrivé à Londres. Quant à Alexandre Pallu de la Barrière (France), ses états de service s'arrêtent à Liège en 1914, avant de reprendre à Liverpool en 1916.



Ancion, Alfred Ancion-Van de Put, ainsi qu'Albert de Lame<sup>25</sup> invitent Gustave Ghilain à relancer son initiative, en la limitant, dans un premier temps, aux seuls consuls des pays qui ne sont pas engagés dans la guerre. À partir de 1917, ils vont se réunir à la fois pour mieux se connaître et s'entraider, pour constituer une documentation commune, et enfin intervenir en faveur des prisonniers<sup>26</sup>. Peut-être la motivation réelle de la relance du Cercle était-elle l'emprisonnement de deux collègues, Edgard Charles, consul d'Haïti depuis 1905, et Edmond Dresse, vice-consul de Danemark désigné en 1913. Sans que l'on puisse savoir si le Cercle a exercé une influence déterminante, les deux hommes sont libérés en 1917 ou 1918. Il est certain toutefois que le Cercle s'attache à soutenir Edmond Dresse qui, à peine libéré, apprend que son fils, lieutenant dans l'armée belge, est tombé au champ d'honneur.

Au-delà du rôle « d'amicale », le Cercle consulaire va surtout se pencher avec rigueur sur le statut des postes consulaires qui ont été fermés d'autorité par les autorités d'occupation. Les « Liégeois » vont analyser minutieusement toute la jurisprudence consulaire et la littérature de l'époque sur le statut des consuls. Le chargé de consulat de Colombie (Louis Gavage) traduit patiemment la littérature allemande en la matière, tandis que le vice-consul du Mexique (Henri Somzé, désigné au début de l'année 1914) rassemble un maximum de documentation. Sous la conduite de ce dernier, le « cercle des consuls neutres » élabore une forte synthèse excellemment argumentée sur les droits, devoirs, exemptions et immunités des consuls. À l'époque, on l'a dit, il n'existe pas d'harmonisation internationale reconnue. Le Cercle consulaire liégeois fait par conséquent œuvre d'innovation, en même temps qu'il apparaît comme une sorte de syndicat.

Pour les « Liégeois », entre consuls de commerce et consuls de carrière il n'y a guère de différences ; les uns comme les autres disposent à peu de choses près des mêmes prérogatives, se préoccupant à la fois de questions économiques et politiques, la différence entre les deux domaines étant impossible à établir. C'est ce point de vue que les membres du Cercle vont faire valoir auprès des autorités d'occupation, les contraignant à leur accorder immunité et certains privilèges (laisser-

---

<sup>25</sup> Albert de Lame, Liège 05/01/1878, Fallais 02/07/1973 (<http://gw.gencanet.org/gounou?lang=fr;p=albert+n=de+lame>) avait été désigné vice-consul d'Espagne à la fin de l'année 1913, en même temps qu'Alfred Ancion-Van de Put. Camille Ancion était quant à lui vice-consul du Chili depuis le printemps 1912.

<sup>26</sup> Toujours en raison de la très grande rareté des archives, il n'est pas possible d'établir la liste des participants et le nombre des réunions.

passer, exemptions, etc.). Non sans mal, mais patiemment, le Cercle établit une véritable jurisprudence en tissant adroitement une véritable toile d'araignée dans laquelle l'occupant est progressivement enfermé. Une autorisation obtenue laborieusement auprès d'un service allemand est immédiatement utilisée par un autre consul pour ouvrir une autre porte. De fil en aiguille, une quinzaine de satisfactions sont engrangées allant du permis de circuler la nuit à l'exemption de réquisition, en passant par l'exemption d'être pris comme otage ou d'être inscrit sur le registre des chômeurs.

Bien qu'encore informel, le Cercle s'impose comme une sorte de « corps constitué » et use de son statut implicite pour venir en aide à certains des « nationaux » que les consuls représentent, notamment les prisonniers enfermés à la Citadelle. Ainsi le Cercle obtient-il que les rations alimentaires soient augmentées, que des cigarettes soient distribuées. Un soutien moral est aussi apporté aux prisonniers qui reçoivent des vêtements, ainsi que des soins. De façon prudente et déterminée, le Cercle parvient à adoucir les pénibles conditions de détention. Ainsi, vice-consul d'Espagne, Albert de Lame, vient en aide efficacement à des prisonniers militaires russes, par la distribution d'aliments et d'objets de première nécessité. L'action du représentant de la légation helvétique, le baron Arthur de Sénarclens, est unanimement saluée<sup>27</sup>. Quant à Ernest Oudenne<sup>28</sup> (consul des Pays-Bas), il empêche des charbons belges de passer dans son pays et fait en sorte de priver l'armée allemande de certains matériaux. D'autres exemples pourraient être cités, mais ceux-ci suffisent à comprendre le rôle joué par le Cercle consulaire liégeois durant les mois de l'occupation allemande.

## V. Un siècle d'activités en évolution

Entraide, jurisprudence et intervention humanitaire, tel est le bilan du Cercle consulaire quand est signé l'Armistice. Ayant appris à mieux se connaître dans l'adversité et l'action, les consuls de Liège décident de conserver, voire de renforcer les contacts privilégiés nés durant l'occupation. En mars 1919, le Cercle consulaire se dote de statuts et prend véri-

---

<sup>27</sup> Professeur à l'Université de Liège, commissaire à l'Exposition universelle de Liège de 1905, il est le délégué de la légation suisse à Liège à partir de 1903 semble-t-il. La légation helvétique reste ouverte à Liège jusqu'en décès de son titulaire en 1935.

<sup>28</sup> Ernest Oudenne (Pays-Bas date inconnue, Liège 1922), nommé consul des Pays-Bas à Liège en 1914.

tablement naissance. L'entraide, l'amitié et l'accueil des nouveaux consuls resteront une constante ; l'approfondissement de la jurisprudence sera un autre axe d'action du Cercle consulaire dans l'Entre-deux-Guerres.

En effet, le Cercle poursuit son travail relatif au statut des consuls, analyse entamée en 1917. Sous la signature de Henri Somzé, il fera paraître une brochure intitulée *Droits, privilèges et immunités des consuls*. Cette étude sera bien utile quand éclatera la Seconde Guerre mondiale. Dès les premiers jours de la seconde invasion allemande du XX<sup>e</sup> siècle, en effet, le Cercle fait valoir la jurisprudence et les consuls des pays neutres bénéficient d'immunités et privilèges. Les membres du Cercle se réunissent chaque semaine, mais n'ont guère d'influence sur les forces occupantes qui ne reconnaissent que les consuls de carrière installés à Anvers. La situation se durcit fin 1941 ; ordre est donné de fermer les consulats ; un an plus tard, le local liégeois où continuent de se réunir les membres du Cercle est menacé de réquisition. Peu soucieux des accords internationaux, les forces d'occupation emprisonneront même le consul honoraire de Bulgarie à Verviers, François-Xavier Janne d'Othée, et le détiendront à Aix-la-Chapelle (1943) en dépit des vaines protestations du Cercle. Mais les périodes de guerre et d'occupation ne sont pas l'essentiel de l'activité du Cercle.

Le Cercle consulaire de Liège n'est pas le seul en Belgique ; sans que l'on en connaisse la date de création, des cercles semblables existent à Bruxelles, Gand et Anvers, et leurs présidents sont conviés aux activités des « Liégeois ». Dès l'Entre-deux-Guerres, banquets, conférences lors du déjeuner mensuel, fêtes au profit d'œuvres caritatives sont traditionnellement au menu des membres du Cercle invités aussi à des événements plus exceptionnels : visites d'usines, excursion aux Florales gantoises, journée spéciale dans le cadre de l'Exposition internationale de Liège, en 1930, ou de l'Exposition internationale de l'Eau en 1939. La valorisation des activités du pays de Liège est déjà une priorité du Cercle. Après la Seconde Guerre mondiale, des séances de projection avec conférencier, des croisières sur la Meuse, des visites à l'étranger sont organisées pour les membres, en plus des réunions mensuelles et des deux grands anniversaires, le 40<sup>e</sup> en février 1955, et le 50<sup>e</sup> en février 1965<sup>29</sup>. En 1955 lors du 40<sup>e</sup> anniversaire, l'ambassadeur d'Equateur en Belgique représente officiellement à Liège tout le corps diplomatique établi à Bruxelles. Donnant

---

<sup>29</sup> *Le Soir*, *La Libre Belgique* et surtout *La Meuse* 9 et 11 février 1955, 9, 10 et 12 février 1965.

lieu à une importante manifestation publique et à banquet privé, ces anniversaires ont été l'occasion d'évoquer les présidences du Cercle.



Gustave Ghilain, premier président et fondateur du Cercle consulaire de Liège  
– Coll. privée.

Président depuis 1914, Gustave Ghilain fait l'unanimité autour de sa personne ; en 1919, il est entouré de trois vice-présidents – Ernest Oudenne (Pays-Bas), Albert de Lame (Espagne) et le baron Arthur de Sénarclens (Suisse) – et d'un trésorier Léon Jowa (Venezuela). Les membres-fondateurs sont encore Armand Stouls (Panama, Guatemala), Jules Delheid (Paraguay), Paul Hanquet (Pérou) et Joë Hogge (Serbie). Henri Somzé est désigné comme bibliothécaire-conservateur, tandis que le vice-consul du Royaume-Uni (Joseph Pyke<sup>30</sup>) et le tout nouveau consul de France, Léon Labbé, apportent le soutien des pays alliés et vainqueurs.

En 1920, la présidence est attribuée à Léon Labbé, mais après trois années, et à l'heure de l'occupation de la Ruhr, le consul de France repasse la main à Gustave Ghilain. Il exercera la présidence du Cercle jusqu'à son décès. En 1951, Joe Hogge lui succède, jusqu'en 1963, moment où Maurice Mathy, consul de Suède, prend la relève.

Déjà revus en 1957-1958, les statuts le sont plus drastiquement en 1972. Afin d'harmoniser son fonctionnement et sa structure avec ce qui se fait dans les autres provinces belges, le Cercle se transforme et devient le « Corps consulaire ». Les règles se font plus strictes. Au-delà des changements de terminologie (on parle désormais de Doyen, vice-Doyen et secrétaire général), seuls les chefs de poste dont le consulat général, le consulat ou le vice-consulat sont en province de Liège en font partie. À la tête du Corps, pour présider le Bureau et les Assemblées générales, il ne peut plus être question de confier la fonction à un consul honoraire ; elle est réservée à un consul général de carrière et celui qui est choisi est le titulaire du plus ancien *exequatur* (son entrée en fonction en Belgique).

De 1972, avec le comte Renzo Adorni Braccesi, jusqu'en 2011, avec le consul général du royaume du Maroc, Abdelghani Bellaaziri, ce sont vingt consuls généraux qui vont se succéder à la tête du Corps consulaire du pays de Liège.

Mais les temps changent et, progressivement, les consulats de carrière de Liège ferment leurs portes : à l'heure où le Corps consulaire fête ses cent ans, seul le Maroc possède encore un consulat de carrière à Liège. À partir de 2011, les changements biennaux à la tête du Corps consulaire ne sont plus d'actualité quand Fernand Goffioul, consul honoraire de l'Espagne, devient le 21<sup>e</sup> Doyen du Corps consulaire du pays de Liège.

---

<sup>30</sup> Consul de carrière, Joseph Pyke sera par la suite affecté comme consul général à Hambourg (1931-1934), puis à Mexico (1935-1940), avant d'être désigné à Bâle en juin 1940 où il passe la guerre. <http://www.gulabin.com/britishdiplomats/pdf/BRIT%20DIPS%201900-2011.pdf>.

**Liste des Doyens du Corps consulaire du pays de Liège**

comte Renzo Adorni Braccesi	(III-1972 – XI-1973)
Karl Schumacher	(XII-1973 – III-1974)
Mathias G.J.M. Janssen	(IV-1974 – II-1976)
Hubert Cornet	(III-1976 – XII-1977)
Josef Goldschmitt	(I-1978 – XII-1978)
Fernando de Marsico	(I-1979 – V-1979)
baron R.S.N. van der Feltz	(VI-1979 – VI-1980)
Alfred Rabe (I)	(VII-1980 – V-1984)
Michel Reuillard	(VI-1984 – II-1986)
Alfred Rabe (II)	(III-1986 – XI-1991)
Giuseppe-Filippo d’Alessandro	(XII-1991 – XI-1992)
Walter Froewis	(XII-1992 – V-1993)
Alberto Ceccarelli	(VI-1993 – VIII-1996)
Dominique Pin	(IX-1996 – VII-1998)
Lorenzo Mott	(VIII-1998 – II-1999)
Jean-Paul Dumont	(III-1999 – XI-2001)
Agostino Chiesa Alciator	(XII-2001 – I-2004)
Edith Ravaux	(VII-2004 – VIII-2005)
Marco Riccardo Rusconi	(IX-2005 – VI-2008)
Patrick Fers	(VII-2008 – VIII 2008)
Abdelghani Bellaaziri	(IX-2008 – VI-2011)
Fernand Goffioul	(VII-2011 – )

Reprécisées en 1973, les raisons d'être du Corps consulaire demeurent l'accueil des nouveaux arrivants, l'entraide, la facilitation des missions, ainsi que la reconnaissance de sa place de droit dans la vie publique liégeoise. Comme par le passé, un déjeuner réunit les membres une fois tous les deux mois, en présence d'un conférencier ; des excursions et des visites sont toujours au programme d'un Corps consulaire qui se mêle davantage à la vie publique liégeoise. Outre la formalisation des relations avec les autorités publiques, le Doyen du Corps consulaire accueille les nouveaux étudiants étrangers ayant choisi Liège pour mener leur formation.



Accueil des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Liège. Allocution d'Albert Corhay, recteur de l'Université, en présence du Corps consulaire de la Province de Liège (octobre 2014). Photos © ULg : M. Houet 2014.

En 1990, le Corps consulaire avait apporté sa contribution au 175<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Liège et, depuis 2001, un prix annuel est remis à un étudiant de l'Université pour susciter les vocations dans la recherche ou la vie diplomatique. Depuis 2004, une soirée de gala est organisée annuellement.



En multipliant les occasions d'échanges et de contacts, le Corps consulaire permet à ses membres de mener plus facilement une mission qui s'est progressivement redessinée : à Liège, les consuls majoritairement honoraires ne sont plus des agents commerciaux au service d'un pays étranger ; ils ne sont plus des fonctionnaires exerçant des activités administratives. Ils sont devenus, aujourd'hui, des facilitateurs, des ouvriers de porte, une sorte de « public relations » sans autres intérêts que le développement culturel et économique du pays de Liège, compris comme la ville et la province du même nom, inscrites dans l'Euregio et attentives à la spécificité institutionnelle que représente la Communauté germanophone. Au XXI<sup>e</sup> siècle, il n'existe plus de poste à Verviers, mais Eupen, capitale de la Communauté germanophone, accueille désormais des consuls.

## VI. Quelques pages de l'album anniversaire

Que les initiatives du Cercle/Corps consulaire relève davantage de l'initiative des consuls honoraires liégeois ne doit pas donner à penser que les consuls de carrière envoyés par leur ministre en bord de Meuse s'en désintéressent. De tout temps, les consuls de carrière se sont volontiers joints aux activités du Cercle puis du Corps consulaire. Souvent, une désignation à Liège ne représente qu'une ligne sur le *curriculum vitae* de personnalités qui voyagent à travers le monde, qui ont déjà vécu d'autres expériences, ou qui aspirent à en vivre sous des cieux plus ensoleillés. Le fait de vouloir accueillir ces visiteurs, parfois accompagnés de leur famille, qui vont résider à Liège durant une période déterminée, est déjà en soi un témoignage de respect de la part des membres du Cercle consulaire.

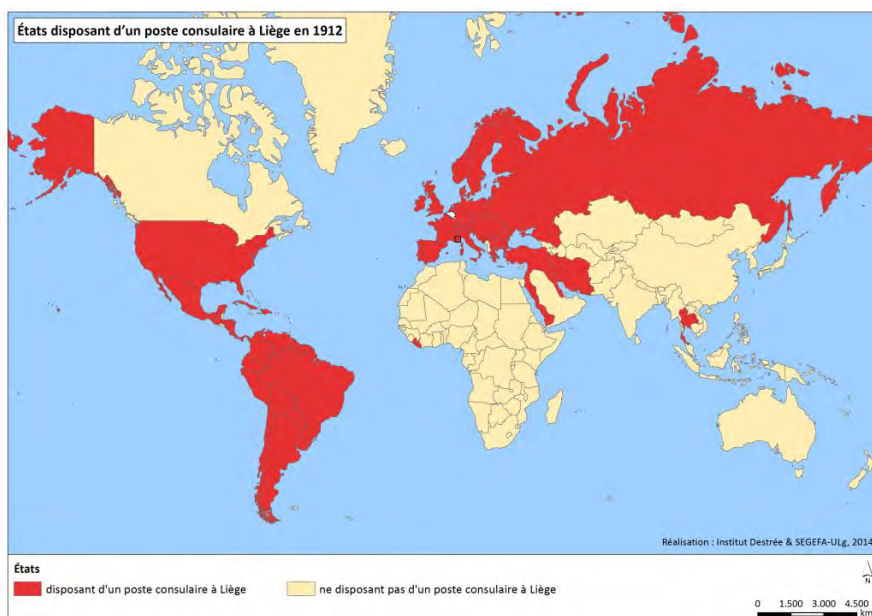
Beaucoup de questions se posent sur l'activité des consuls et leur profil. L'essentiel des réponses se trouve le plus souvent conservé dans les archives des ministères des affaires étrangères des pays respectifs. Il aurait fallu pouvoir se rendre en différents endroits pour dépouiller les archives : Stockholm, Mexico, Rome, Athènes ou Madrid, Rio de Janeiro n'auraient pas déplu à l'auteur de ces lignes, mais l'ampleur de la tâche apparaît déjà à la lueur des recherches menées à Liège. Avant de vouloir s'intéresser à leurs activités, il faut identifier les titulaires de poste et situer leur mandat dans le temps. Ce travail est désormais réalisé : entre 1845 et 2015, ils sont plus de 400 à avoir été consuls à Liège<sup>31</sup>. Pour obtenir un petit aperçu de leur profil et de leur rôle dans la vie liégeoise, quelques anecdotes vont être évoquées, qui laisseront apparaître une série de traits caractéristiques.

---

<sup>31</sup> Cfr p. 47-60.

### Présence massive de l'Amérique du sud

En observant la représentation consulaire à Liège au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est la présence massive de l'Amérique qui impressionne. Si le Canada fera continuellement figure de grand absent et si les États-Unis ferment leur poste à Liège après la Grande Guerre, l'Amérique latine reste par contre bien présente. La raison de cette forte présence des « Amériques » est peut-être à trouver dans des activités industrielles spécifiques développées à Liège et à Verviers. La lecture de divers ouvrages sur la Fabrique Nationale d'Armes de guerre laisse en effet apparaître une coïncidence frappante entre les postes consulaires ouverts à Liège et les destinataires de commandes importantes auprès des armuriers liégeois,



tout en soulignant que l'Amérique du Sud n'est pas la seule destination des commandes faites auprès d'eux<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> Pascal DELOGE, *Une histoire de la Fabrique nationale de Herstal...*, Liège, Céfal, 2012, p. 36. À titre d'exemple, Henri Pieper I (1840-1898) est un armurier installé aux portes de Liège (rue Bayard) qui, avant d'être l'un des fondateurs de la Fabrique nationale d'Armes de Guerre, va déposer plusieurs dizaines de brevets et créer une vingtaine de marques de fabrique. Parmi ses inventions figure un revolver sans déperdition de gaz, dont le modèle 1893 fait l'objet d'une importante commande de la part du Mexique. En 1894, Pieper est désigné comme consul du Mexique à Liège. Par ailleurs, Pascal Deloge cite l'exemple d'autres commandes auprès d'armuriers liégeois partant, dès 1881, vers la Turquie, la

Par ailleurs, l'industrie lainière verviétoise influence aussi l'ouverture de postes à Liège ou à Verviers : aux commandes massives de laines provenant d'abord d'Afrique du Sud et d'Australie (1848), ont succédé, à partir de 1851, les fameuses laines dites de la Plata, si difficiles à laver<sup>33</sup>, mais très bon marché à l'achat. Peut-être est-ce la provenance de ces laines qui expliquent le nombre important de postes consulaires d'Amérique du Sud en pays de Liège dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1928, toute l'Amérique latine et centrale est encore représentée par des consuls à Liège ; après la Seconde Guerre mondiale, les postes sont fermés pour la plupart, seuls le Chili, le Guatemala, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay maintenant une tradition de plus d'un siècle.

### **Liège, ville de forte amitié française**

Consul de France déjà cité, Léon Labbé est arrivé à Liège cinq semaines après l'Armistice<sup>34</sup>. Il croit bien connaître la Belgique puisque, depuis le printemps 1907, il exerce comme vice-consul de France à Ostende. Ses surprises sont cependant nombreuses quand il est désigné à Liège. Dans l'un de ses premiers rapports<sup>35</sup>, en décembre 1918, il écrit :

« On nous aime dans cette ville, on nous aimera quoi qu'il advienne ; ses habitants sont toujours les mêmes gens qui criaient « Vive la France ! » lorsque, devant un roi de France, leur cité était saccagée ».

Par ailleurs, assistant à une cérémonie à l'hôtel de ville, Léon Labbé explique être présenté à un député du POB qu'il rencontre pour la toute première fois.

« Il me souhaite ainsi la bienvenue, écrit Labbé : *Vous êtes ici chez des Français oubliés* »<sup>36</sup>.

---

Grèce, la Roumanie, le Chili, le Pérou, le Brésil, la Perse (p. 36). Après la Seconde Guerre mondiale, elles vont vers l'Amérique du Sud (p. 59). Dans les années 1960 (p. 69), vers le Venezuela, le Pérou, le Brésil, l'Argentine, Cuba, notamment.

<sup>33</sup> Elles rendent 70 à 75% en suint, chardons, terre et autres matières étrangères... à la rivière. En 1863, sur 12.000 tonnes de laines en suint de Buenos-Aires importées, il est resté 8 à 9.000 tonnes de suint, de graterons et autres saletés dans la rivière après le seul lavage. Cfr Paul DELFORGE, *La distribution d'eau à Verviers au XIX<sup>e</sup> siècle*, Université de Liège, 1985.

<sup>34</sup> *Moniteur belge*, 2<sup>e</sup> trimestre 1907.

<sup>35</sup> Archives du consulat de France à Liège, Note de Léon Labbé au ministre des Affaires étrangères, 10 décembre 1918.

<sup>36</sup> *Idem*. Note de Léon Labbé à l'ambassadeur Maurice Herbet, 9 juillet 1923.

S'intéressant tout autant aux questions d'ordre politique, économique que culturel, le consul Labbé manifestera durant ses douze années liégeoises beaucoup d'attention à la problématique des voies d'eau, cherchant à convaincre la France de favoriser un débouché des produits wallons par Dunkerque. S'il se montrait prudent à l'égard des nombreuses marques de sympathie exprimée à l'égard de la France par son intermédiaire, Léon Labbé ne pourra nier qu'une réelle sympathie lui était témoignée quand, en juillet 1924, « ses amis liégeois » lui organisent un banquet rassemblant une petite centaine de convives et lui offrent une médaille spécialement gravée par le statuaire Georges Petit<sup>37</sup>.



Médaille gravée en l'honneur de Léon Labbé (juillet 1924)  
Photo extraite de *La Vie wallonne*, 1924, t. 48, p. 517.

L'occasion qui est saisie est l'élévation de Léon Labbé au rang de consul général. En 1925, lors d'une autre manifestation, le commissaire de la police de Liège déclare, dans son discours, qu'il souhaite que le consul Labbé devienne consul de Liège à Paris<sup>38</sup>...

Tout un programme pour celui qui avait rapidement compris que :

« Point n'est besoin de stimuler la francophilie de la population liégeoise ; son verre est déjà rempli à plein bord et prêt à déborder sous la moindre

<sup>37</sup> *La Vie wallonne*, 1924, t. 48, p. 517-518.

<sup>38</sup> Archives du consulat de France à Liège, Note de Léon Labbé à l'ambassadeur Maurice Herbette, 9 juin 1925 (Ambassade 55, Politique 32).

impulsion. Les jeunes vont même plus loin que leur père et bon nombre, dans la moyenne bourgeoisie, affirment leur désir de devenir Français »<sup>39</sup>.

### Rivalités nationales inévitables

De telles manifestations de sympathie n'échappent pas aux autres consuls. Dans l'Entre-deux-Guerres, on peut constater que les relations entre consuls de carrière de divers pays sont davantage dans la rivalité que dans la complémentarité. Ainsi voit-on, en 1921, le consul du Royaume-Uni promouvoir la création d'un Cercle anglo-belge avec des sections installées à Mons, Charleroi, Namur et Liège. Pour le consul de France, il s'agit pour les Anglais de contrebalancer l'influence française et de porter les premiers coups dans sa citadelle la plus ancienne et la plus solide<sup>40</sup>. On observera que la présidence du Cercle anglo-belge à Liège est confiée à Paul Schmidt de Neuville, administrateur d'Ougrée Marihay et de l'Asturienne, mais aussi... consul de Turquie dans la cité ardente. Au début des années 1920, il faut le préciser, le consul de France teste pour Paris les réactions des Wallons de Liège sur le projet d'une Union économique belgo-française qui, finalement, ne se réalisera pas.

Si le consul de Grande Bretagne se plaint régulièrement de la presse liégeoise qui s'inspire exclusivement des journaux français pour parler de politique étrangère, la préparation de l'Exposition internationale qui doit se tenir à Liège en 1930 est un autre motif de rivalités, voire de jalousie. Ainsi le consul des Pays-Bas se plaint, crie et intimide les organisateurs ; alors que l'Italien se plaint lui aussi, l'Anglais, plus pragmatique, téléphone au comité organisateur de l'Exposition et demande s'il s'agit d'une exposition internationale ou d'une exposition franco-belge. À l'industriel Van Hoegarden, le représentant de sa Gracieuse Majesté fait d'ailleurs savoir qu'il a fait rater deux commandes à la Société d'Ougrée-Marihay parce qu'elle se montre beaucoup trop francophile<sup>41</sup>.

Du côté allemand, on se fait discret et on s'affaire à regagner les parts de marché perdues durant la Grande Guerre. Berlin semble avoir rétabli un consulat à Liège en juillet 1926. On s'affaire pour être présent à l'Exposition de 1930, mais le consulat n'échappe pas à l'évolution politique intérieure du *Reich*. C'est ainsi que passera à Liège le D<sup>r</sup> Ernst

---

<sup>39</sup> Archives du consulat de France à Liège, Chemise « une journée française à Liège 9 avril 1922 » ; note de janvier 1922.

<sup>40</sup> Archives du consulat de France à Liège, Chemise : Union Anglo-Belge.

<sup>41</sup> Archives du consulat de France à Liège, Note de Léon Labbé à l'ambassadeur Maurice Herbet, 23 août 1927.

Woermann, fils de l'historien d'art Karl Woermann. Après Paris et Vienne, ce juriste, expert en droit international, devient consul à Liège, en tout cas, travaille au consulat d'Allemagne à Liège où il reste de 1930 à 1936, avant d'être affecté à Londres. Membre du NSDAP, il entrera à la SS en 1938, deviendra sous-secrétaire et chef du bureau politique au ministère des Affaires étrangères, sera élevé en 1942 au rang de SS-Oberführer, avant d'officier en Chine de 1943 à 1945. Lors du procès de Nuremberg, il est condamné à 7 ans de prison pour son rôle dans la planification de la guerre et des atrocités contre les civils<sup>42</sup>.

### Répercussions à Liège des événements des pays d'envoi

En dehors des grandes guerres, les changements de régime dans les pays d'envoi ont des conséquences inévitables dans le pays de résidence. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, la transformation des pays européens (unification italienne et allemande) contribue à l'ouverture et à la fermeture des postes consulaires. Après la Grande Guerre, l'Allemagne attendra juillet 1926 pour rouvrir un consulat à Liège et après la Seconde Guerre mondiale, la RFA disposera d'un représentant à partir de 1952. En 1948, après le Printemps de Prague, Clément Graindorge – fraîchement désigné consul de Tchécoslovaquie – est tout aussi fraîchement débarqué et le consulat fermé. On observera qu'aucun pays de l'Europe de l'est n'a de consulat à Liège après la Seconde Guerre mondiale, hormis la Yougoslavie, tandis que la Pologne ferme son poste en 1963.

Nommé consul du Portugal en octobre 1932, Antoine Delfosse assiste à la mise en place de « l'État nouveau » d'Antonio de Oliveira Salazar ; en juillet 1938, le futur ministre belge prend ses distances avec la politique de Lisbonne et abandonne sa fonction<sup>43</sup>. En 1974, quand le Portugal connaît enfin la liberté avec la Révolution des Œillets, après des années de régime salazariste, ce pays qui est représenté à Liège depuis 1864, procède à des changements immédiats. Désigné dans les années 1960 comme consul honoraire, le baron Bertrand de Schaetzen est remercié par Mário Soares. Ministre des affaires étrangères (1974-75), puis Premier ministre (1976), cet ami d'André Cools ouvre à Liège un

---

<sup>42</sup> Ernst Woerman (1888-1979). [http://books.google.be/books?id=xFN\\_gfNl41gC&pg=PA169-IA52&lpg=PA169-IA52&dq=konsul+lampe+l%C3%BCttich&source=bl&ots=0FS\\_MnJkvId&sig=Q\\_tpoQO6lUBsILmZoTXfE3FCcHc&hl=de&sa=X&ei=QWVHVHVKcEsniauj\\_gbL&ved=0CD4Q6AEwBA#v=onepage&q=l%C3%BCttich&f=false](http://books.google.be/books?id=xFN_gfNl41gC&pg=PA169-IA52&lpg=PA169-IA52&dq=konsul+lampe+l%C3%BCttich&source=bl&ots=0FS_MnJkvId&sig=Q_tpoQO6lUBsILmZoTXfE3FCcHc&hl=de&sa=X&ei=QWVHVHVKcEsniauj_gbL&ved=0CD4Q6AEwBA#v=onepage&q=l%C3%BCttich&f=false) (s.v. octobre 2014).

<sup>43</sup> *Moniteur belge*, 03/1938.

consulat de carrière qu'il confie José Rebelo Coelho<sup>44</sup>. Autre exemple : depuis 1950, le consulat du Chili était représenté par la famille de Hecpée. Après la chute du régime Pinochet (mars 1990), une réorganisation est introduite et, en 1995 Luc Partoune reçoit l'*exequatur*. Dernier exemple en date, la fermeture du consulat d'Afrique du Sud. Depuis le début des années 1980, les intérêts de ce pays sont représentés à Liège ; en 2000, la fermeture du consulat est décidée depuis Pretoria qui invoque l'existence de ce poste durant la période de l'apartheid et annonce l'ouverture d'un consulat à Namur qui se fait toujours attendre.

### Attachement des consuls à la vie liégeoise

Au-delà des rivalités nationales ou politiques, les consuls en poste à Liège vont nouer de solides amitiés avec certains milieux liégeois et emporter avec eux des souvenirs durables. Le témoignage de Fernand Sarrien est significatif à cet égard. En 1939, le consul général de France est très chaleureusement fêté par ses amis, Wallons, de Liège ; à l'occasion de la fête organisée en son honneur, il raconte qu'avant Liège, il était en poste à Jersey. Il y est resté dix années et, là aussi, à l'annonce de son départ, un banquet avait été organisé au cours duquel un barde local lui récite le couplet suivant :

« Il s'en va donc nous dire adieu  
 Et il s'embarquera sur le Saint-Brieuc.  
 Ce qu'il y a de pire c'est qu'il s'en va  
 Dans un bien mystérieux climat.  
 Il ferait bien de rester ici.  
 Quoique Jersey quelquefois tremble un peu,  
 Ce n'est pas une chose aussi dangereuse  
 Que d'être asphyxié dans la Meuse ! »<sup>45</sup>.

Voilà sans doute un témoignage indirect sur le regard lointain que l'on pouvait porter sur Liège. À l'inverse des gens de Jersey, le consul général dira – sincèrement – tout le bien qu'il pense des Liégeois, ses amis. Après la Seconde Guerre mondiale, s'étant retiré sur ses terres

---

<sup>44</sup> Après Liège et Anvers comme consul, M. Rebelo Coelho sera conseiller social des Ambassades du Portugal à Bruxelles, Berne et Berlin et voici quelques mois, lui qui vit actuellement à Bruxelles vient de publier un livre sur la thématique des mouvements migratoires des Portugais et la façon dont le pays d'origine traite et voit les émigrés, non seulement au niveau institutionnel, mais aussi dans les mentalités et dans la presse.

<sup>45</sup> Fernand Sarrien, *Paroles d'Amitié. Liège. Le 16 mai 1939*, Liège, G. Thone, 1939, p. 6.



bourguignonnes, il recevra régulièrement des commandes de la part d'un imprimeur liégeois qui lui était particulièrement cher. Et rue de la Commune, au n°15, quand on levait son verre de petit vin blanc de Bourgogne, tout le monde savait que l'on buvait du « Sarrien ».

Avocat au Barreau de Limoges, attaché d'Ambassade en Norvège puis au Venezuela, Louis Jules Daniel Lamazière<sup>46</sup> est désigné comme consul à Verviers en 1936, avant d'être nommé consul général de France à Liège, en 1945, succédant à Fernand Sarrien. Il va rester une douzaine d'années à son poste dans la cité liégeoise, connaissant des moments politiques parfois fort agités, comme au moment des événements de la Question royale. La presse de droite évoque alors l'aide qu'il aurait pu apporter à un soulèvement wallon. Quand il part s'installer dans sa maison du sud de la France, il manifeste son profond attachement à la vie liégeoise en donnant un nom à sa villa méditerranéenne : « les Cramignons ».

Plus tard dans le XX<sup>e</sup> siècle, un jeune diplomate, Dimitris Avramopoulos, est désigné à Liège par « Athènes ». Il est âgé de 30 ans à peine quand il arrive en bord de Meuse en 1983, et il y restera pendant six années. Quand il quitte la « Cité ardente », ceux qui l'y ont bien connu et ont gardé des contacts étroits avec lui suivent son parcours avec beaucoup d'intérêt. Élu député en 1993, il conquiert l'année suivante la mairie d'Athènes, avant d'être reconduit jusqu'en 2002. Député à nouveau, il devient ministre du gouvernement hellénique à plusieurs reprises, à partir de 2006, détenant notamment le Ministère des Affaires étrangères (2012-2013), où il est en mesure de proposer l'ouverture à Liège d'un consulat honoraire de Grèce, laquelle sera effective en 2014. À la fin de la même année, le 22 octobre, quand la nouvelle Commission européenne présidée par Jean-Claude Juncker est investie par le Parlement européen, Dimitris Avramopoulos accède aux fonctions de Commissaire européen, en charge des Migrations, des Affaires intérieures et de la Citoyenneté.

Une autre amitié particulière s'est nouée entre Liège et le consul général d'Italie au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Arrivé en bord de Meuse en 2004, en provenance du Caire, le Milanais Marco Riccardo Rusconi<sup>47</sup> est

---

<sup>46</sup> Louis Jules Daniel Lamazière (Breuil St Pierre 1893-Limoges 1983).

<sup>47</sup> Marco Riccardo Rusconi (Milan 1972 -) Licencié en sciences politiques, orientation relations internationales et histoire (1995), diplômé des cours préparatoires à la carrière diplomatique (1997), collaborateur de presse, il entre en 1999 au ministère des Affaires étrangères, est nommé premier secrétaire auprès de l'Ambassade d'Italie au

le plus jeune consul général de la république italienne. Multi-diplômé, il séduit le Corps consulaire de Liège qui lui confie sa présidence l'année où le *Giro d'Italia* prend son départ dans la « Cité ardente ». Et à la fin de l'année, le consul d'Italie est désigné comme « Liégeois de l'Année 2006 », prix annuel organisé par un quotidien populaire et un « toutes-boîtes » gratuit. Bien que très individuel, le Prix de Liégeois de l'Année salue une collectivité, celle des Italiens vivant à Liège, au travers de leur représentant le plus proche, le consul général. Belle reconnaissance pour une fonction qui est alors en perte de vitesse.

### Fermeture des postes de carrière

À la suite de Charles de Rossius, ils seront quinze à se succéder à la tête du consulat des Pays-Bas à Liège, de manière quasi ininterrompue depuis 1845. Les deux premiers consuls, Rossius et Fayn, étaient de nationalité belge ; en 1903, La Haye désigne Charles Regout<sup>48</sup>, le premier consul néerlandais. Durant la Grande Guerre, Ernest Oudenne prend sa relève, et s'occupe jusqu'à son décès en 1922, de la vice-présidence du Cercle consulaire dont il est l'un des fondateurs. Il n'est pas utile d'énumérer ici tous les titulaires de poste du consulat des Pays-Bas, mais il importe de noter une tendance dont le cas néerlandais est exemplatif. Si ce consulat a été le premier à s'ouvrir à Liège, il est aussi le premier à enclencher un autre processus irréversible, la fermeture des postes de carrière. Pays-Bas (1986), Allemagne (1993), Grèce (1993), Espagne (1997), Italie (2010), France (2010) ferment tour à tour, en suscitant chaque fois des réactions désapprobatrices de la part des forces vives liégeoises et des ressortissants de ces pays qui vivent en pays de Liège. En 2014, seul le royaume du Maroc conserve et renforce un consulat général de carrière qu'il a ouvert à Liège en 1965. À ses côtés ne subsistent plus à Liège que des consulats honoraires<sup>49</sup>.

---

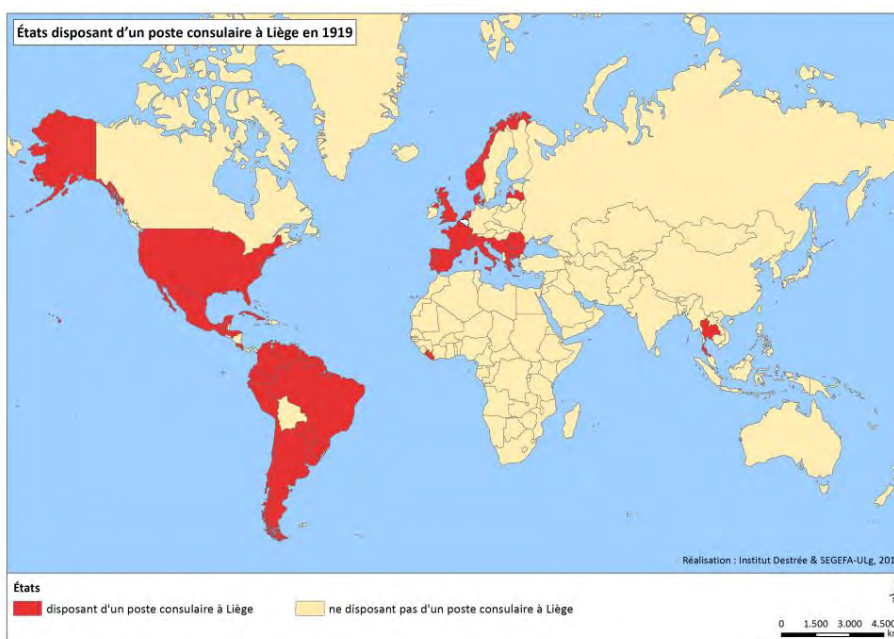
Caire (2000) et devient, en 2004, le plus jeune consul général de la République d'Italie quand il est affecté à Liège. À son départ de Liège, en 2008, il retourne à Rome pour s'occuper de dossiers européens.

<sup>48</sup> Une grande famille de la FN ; cfr DELOGE, *op. cit.*, p. 39. Descendants de Petrus Regout – patron de l'entreprise de porcelaine De Sphinx – originaires de Maastricht, des Regout font leurs études à Liège. Ingénieur, André fait carrière à la FN ; Claire épouse un fils Laloux... Quant à Bernard Regout (fils d'André), docteur en Droit, il deviendra directeur général de la FN au début des années 1980.

<sup>49</sup> En l'occurrence pour les Pays-Bas, à partir de 1989, Peter van Eетро sera le premier consul général honoraire, avant que ne lui succède Bernard Piette.

## VII. Évolution des consulats établis à Liège

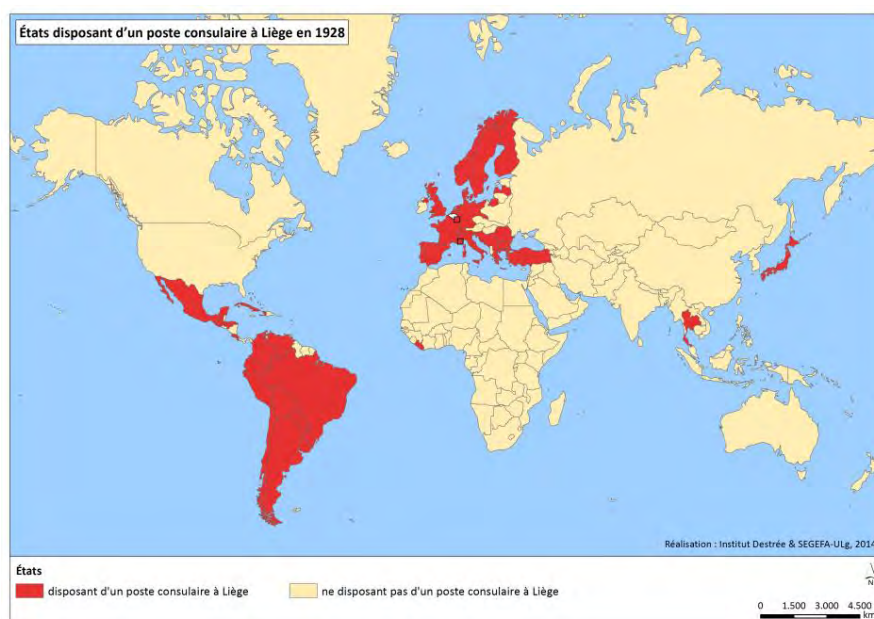
Entre 1845 et 2015, plus de 80 pays ont eu une représentation consulaire à Liège (consulat général, consulat, vice-consulat, consulat honoraire). On a vu au chapitre III l'évolution au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> : 16 pays en 1870, 31 en 1880, 34 en 1890, 38 en 1905. En juin 1912<sup>51</sup>, on compte une quarantaine de pays, dont près de la moitié sont des pays d'Amérique latine, centrale et du Nord. Pour l'autre moitié, ce sont essentiellement des pays européens, et pour être complet, il faut aussi citer le Siam, la Turquie ottomane et la Perse. Les archives faisant défaut, il est malaisé de déterminer avec précision s'il s'agit de consulats honoraires ou de consulats de carrière, même si les premiers semblent prédominer.



<sup>50</sup> Cfr p. 13.

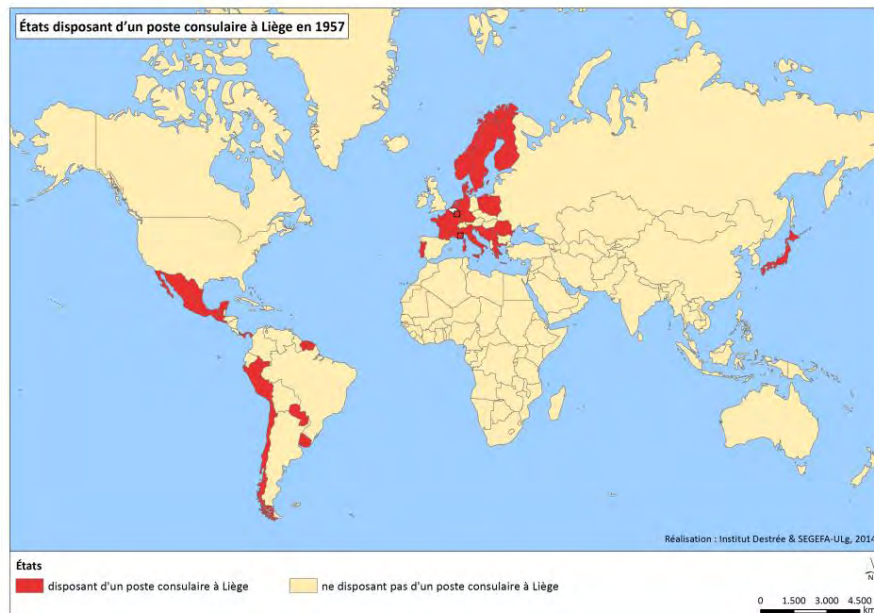
<sup>51</sup> D'après un document découvert aux Archives de l'État à Liège et mis en ligne par Jean-Marie Roberti (<http://www.consulsliege.be/site.php?page=histoire&art=000033>) Nos recherches ont permis de préciser la date de ce document daté initialement de 1910. Partant du principe que l'auteur du document retrouvé dans les archives était bien informé et scrupuleux dans son travail, il ressort de la mention des dates d'entrée en fonction des consuls et vice-consuls que le document a été élaboré aux alentours de juin 1912.

Après la Grande Guerre, les postes consulaires se réorganisent rapidement. Paris est la capitale la plus rapide à désigner son représentant dans la cité qui a si vaillamment résisté à l'invasion allemande. Parmi les très nombreuses missions du consul de France, figure la préparation de la remise officielle de la Légion d'honneur à la ville de Liège. À la veille de l'Exposition internationale de 1930, le nombre de consulats liégeois revient à son niveau de 1912 (40). L'Allemagne dispose d'un consul à Liège en la personne de M. Freudenthal, installé durant le troisième trimestre de 1926, six mois après un consul général d'Allemagne à Anvers. Cependant, le représentant de ce pays voisin ne figure pas en 1928 parmi les membres du Cercle consulaire de Liège... Certaines blessures prennent du temps à se cicatriser.

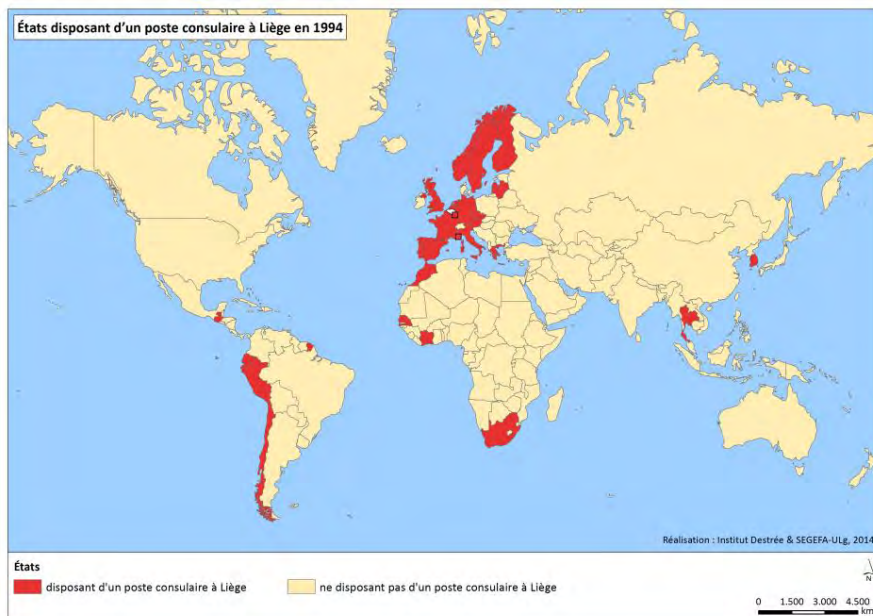
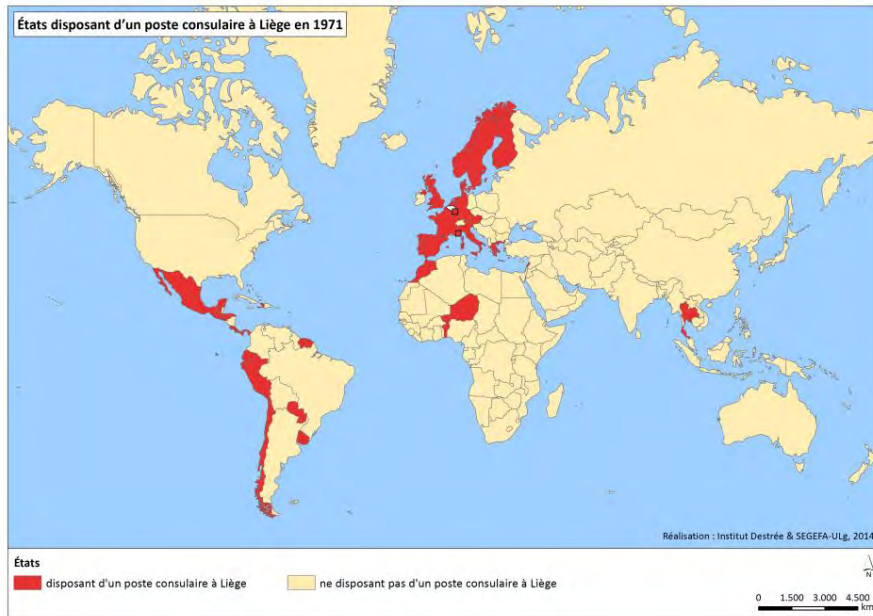


Ni avant ni après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et l'URSS ne rétablissent de consulat à Liège ; celui des États-Unis ferme en 1922 ; quant à la Russie soviétique, elle ne confirme pas le choix opéré par la Russie tsariste, celle qui avait vu d'importants investisseurs wallons développer l'économie impériale.

Après la Seconde Guerre mondiale, des pays d'Amérique du Sud abandonnent leur poste liégeois, de même que les pays faisant désormais partie du bloc de l'Est. S'il ne reste plus que 25 postes, la proportion reste la même : moitié de pays européens « occidentaux », l'autre moitié d'Amérique latine. Le monde change, la composition du Cercle consulaire liégeois aussi. La présence de l'Allemagne et de l'Autriche, en 1957, est significative. Le Royaume-Uni n'a plus de représentant à Liège et les archives sont imprécises concernant la régularité de la présence de l'Espagne.



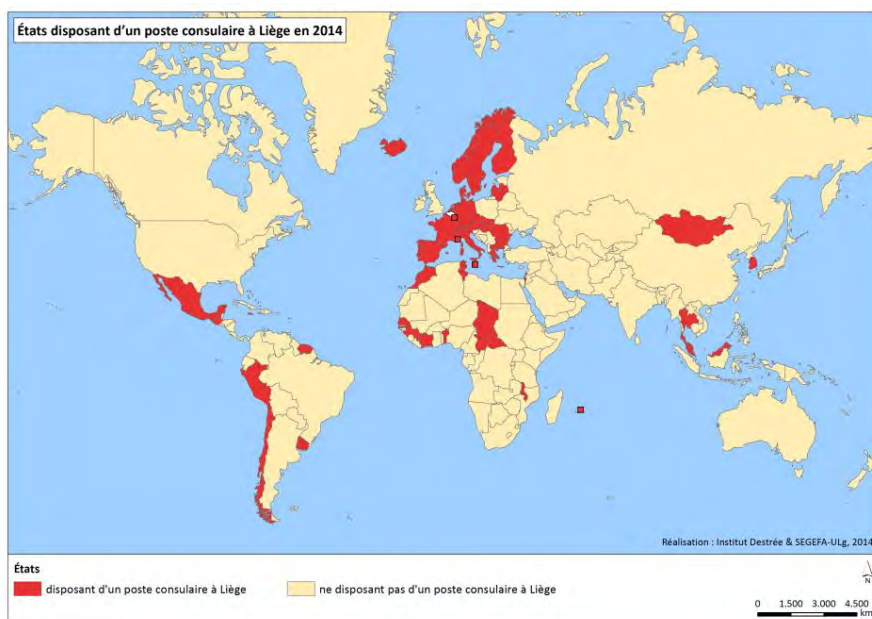
Au début des années 1970, le Bénin, le Liban, le Niger et le Maroc contribuent à faire remonter le nombre de consulats à Liège (32). Mais à l'heure de la construction européenne, la tendance est à nouveau baissière : 25 postes en 1984 et en 1994. Les consulats de carrière ferment les uns après les autres et il faut une mobilisation des forces vives liégeoises pour que se maintiennent des postes « honoraires » en pays de Liège.





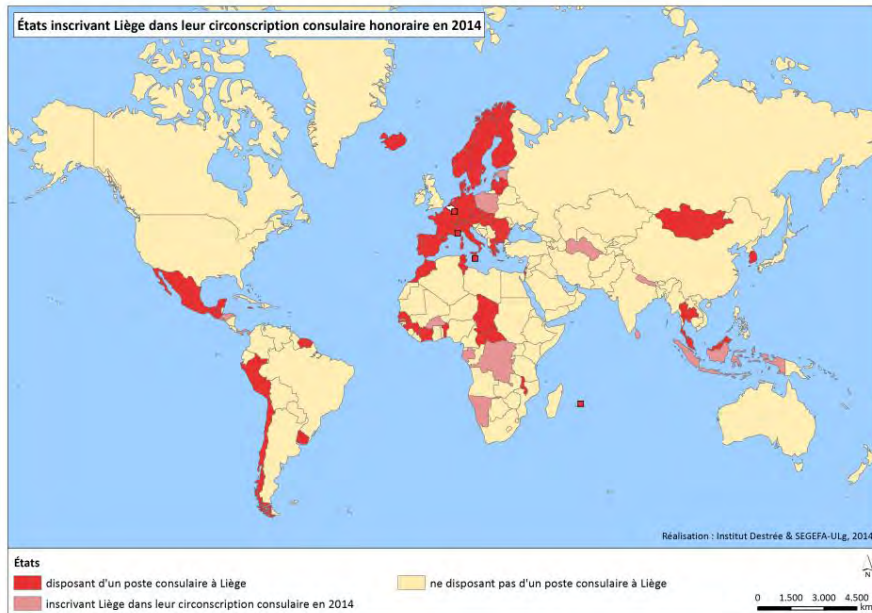
Par ailleurs, on assiste à une nouvelle dynamique au moment de la chute du rideau de fer et de la réorganisation des pays à l'est de l'Europe. Un phénomène similaire se produit aussi en Afrique. Au tournant des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, la tendance est à la relance des activités consulaires en pays de Liège. Au moment où le Corps consulaire fête ses 100 ans, on totalise 46 États disposant d'un délégué officiel au pays de Liège.

Certains en comptent même deux, car la Communauté germanophone est devenue un ressort à part entière et des consuls s'installent à Eupen. L'Autriche a été la première à ouvrir un consulat honoraire en Communauté germanophone, après les réformes institutionnelles dites de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Alors que Verviers était prisée au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est désormais Eupen qui est « courtisée ».



Enfin, pour tenter d'être complet, il faut encore préciser que d'autres consuls honoraires établis en Belgique ont la province de Liège dans leur attribution, mais sans être installés au pays de Liège.

De sources sûres, plusieurs pays importants envisagent l'ouverture prochaine d'un poste consulaire dans un délai rapproché. L'information dépasse cependant le cadre de notre page d'histoire.



## VIII. Être consul à Liège au XXI<sup>e</sup> siècle

Avec la fermeture des consulats de carrière, ne serait-ce pas un caprice liégeois que de vouloir maintenir à tout prix des consulats à Liège ? Lorsque l'on fête un siècle d'existence, il n'est pas inutile de s'interroger sur son avenir. Le Corps consulaire a d'ailleurs déjà entrepris, en interne, une réflexion prospective. La fonction a évolué. Le consul n'est plus l'agent commercial du XIX<sup>e</sup> siècle ; il n'est plus un « rapporteur » des actualités politiques, culturelles et économiques de son lieu de résidence ; les moyens techniques ont évolué. Il n'est plus un fonctionnaire ; la partie administrative est de plus en plus assumée par un poste centralisé, par les ambassades ou les consulats de carrière et l'on demande aux ressortissants de se déplacer.

Interrogé dans les années 1990 sur sa fonction, celui qui était consul général d'Italie à Liège, Marco Riccardo Rusconi, affirmait sur le ton qu'on lui connaît :

« nous faisons tout ».

Et il précisait sa formule en disant que



« le consul aujourd'hui est devenu un « consul de proximité », plus ouvert aux sollicitations et aux requêtes des ressortissants de sa circonscription, plus présent dans les moments cruciaux des relations culturelles, économiques, commerciales, et même sportives, entre le pays qu'il représente et le pays d'accueil des ressortissants de nos consulats »<sup>52</sup>.

Peter Van Ettro, de son côté, consul général honoraire des Pays-Bas pendant plusieurs années, avait apporté une réponse sous forme d'exemple, un exemple spectaculaire, du rôle concret joué par un consul : un important incendie avait en effet éclaté en 2001 au sud des Pays-Bas, et plusieurs blessés avaient dû être transférés au CHU de Liège. Sur place, les familles des victimes avaient ainsi été rassurées ; elles avaient pu rencontrer un interlocuteur officiel de leur pays d'origine.

Sans nul doute, en organisant une journée marathon et ambitieuse autour de leur Centième anniversaire (14 novembre 2014), les membres du Corps consulaire du pays de Liège entendaient honorer leurs prédécesseurs, jeter un regard rétrospectif sur les activités passées ; mais ils sont aussi conscients de l'avenir, de leur avenir et de celui du pays de Liège. Les consuls du XXI<sup>e</sup> siècle vont se transformer ; la chose est certaine. Les membres du Corps consulaire sont conscients qu'ils vont devoir s'orienter davantage dans une perspective d'encouragement des efforts économiques, sociaux et culturels, voire des événements exceptionnels.

Mais deux missions resteront essentielles :

- faire respecter les droits légitimes des ressortissants des États qu'ils représentent à Liège, les accueillir, les orienter ;
- valoriser économiquement et culturellement le pays de Liège, la ville, la province, l'Euregio, la Communauté germanophone, voire le pays wallon auprès des pays qui les ont désignés, ainsi qu'auprès de leurs ambassades bruxelloises.

Consuls sans honoraires, ils seront des facilitateurs, des ouvreurs de porte, des « public relations » faisant partager leur expérience et leurs réseaux.

Servir les ressortissants du pays d'envoi et réinscrire Liège sur la carte du monde, ce n'est assurément pas un caprice.

C'est plutôt un bien beau défi.

---

<sup>52</sup> <http://archive-be.com/page/622440/2012-11-10/http://www.consulsliege.be/site.php?page=activites&event=000101>.

## IX. Représentation consulaire à Liège de 1845 à 2014

Le tableau de la « représentation consulaire à Liège de 1845 à 2014 » est une tentative d'identification systématique de tous les postes ouverts dans le pays de Liège depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et de présentation des titulaires de fonction (consul général, consul, vice-consul, consul honoraire, chancelier, agent...). N'ayant jamais été réalisé, l'exercice est périlleux.

En effet, pour constituer le tableau complet de la composition de la représentation consulaire à Liège de 1845 à 2014, il a fallu recourir à plusieurs sources fort hétérogènes. Les informations récoltées par Jean-Marie Roberti et mises en ligne sur le site <http://www.consulsiège.be><sup>53</sup> constituent la structure portante. Ses données ont d'abord été complétées à partir de listes retrouvées pêle-mêle<sup>54</sup>. Ensuite, les *Almanach du Commerce et de l'Industrie*<sup>55</sup> ont fourni des informations plus structurées qui ont été complétées par le dépouillement systématique du *Moniteur belge* pour la période s'étendant de 1833 à 1940.

Cette approche a permis de suivre pas à pas l'évolution de la composition des postes consulaires à Liège durant un siècle. À ces différentes sources il faut ajouter des précisions provenant de publications diverses<sup>56</sup>, sans oublier les ressources inépuisables du secrétaire général adjoint du Corps consulaire du pays de Liège. Le tableau qui suit est par conséquent la synthèse de toutes les informations collectées.

---

<sup>53</sup> Le chapitre « Histoire » et le chapitre « Consuls » du site <http://www.consulsiège.be> offrent notamment aux consuls en fonction la possibilité de rappeler la lignée de leurs prédécesseurs.

<sup>54</sup> Le document retrouvé aux Archives de l'État et daté du printemps 1912 (coll. J.-M. Roberti) ; la liste publiée en 1927 par le Cercle consulaire et reproduite dans Albert GERADIN, *Le Corps consulaire de la province de Liège (1914-2014)*, Liège, les éditions de la province de Liège, 2014, p. 43-60 ; *Nomenclature des rues de la ville de Liège : moyens de communications*, 1939 ; *Code diplomatique et consulaire. Annuaire pour le corps diplomatique et consulaire du monde entier. Vol. 1. Nations A-Ho*, Goldach, 16<sup>e</sup> édition, 1970-1971, p. 493-537.

<sup>55</sup> *Almanach du Commerce et de l'Industrie*, Bruxelles, 1838, 1851, 1854, 1857, 1862, 1868.

<sup>56</sup> Gustave DREZE, *Le livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de 1905 : histoire complète de l'exposition*, Liège, Bénard, 1905 ; Albert GERADIN, *op. cit.* ; *Le Soir, La Libre Belgique, La Meuse*, février 1955 et février 1965. Paul DELFORGE, *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Destrée, t. I à III, 2000-2001, t. IV, 2010.

Certains de ses aspects méritent une explication. En effet, pour la période s'étendant jusqu'en 1940, les dates qui apparaissent correspondent souvent davantage à la publication de la notification officielle qu'à l'entrée effective en fonction (*l'exequatur*) ; il peut en effet exister un décalage de deux ou trois mois entre l'entrée en charge et la publication de sources officielles.

Par ailleurs, les sources n'indiquent que très rarement la fin d'un mandat. Il en résulte que, dans les parenthèses de datation qui figurent dans les pages qui suivent, la date d'entrée est souvent suivie d'un trait d'union qui, lui-même, n'est pas suivi d'une autre date. En d'autres termes, comme la date de fin de mandat est très rarement précisée, il faut la déduire par le fait qu'un nouveau titulaire a été désigné. Mais ce n'est pas toujours le cas. Certains postes peuvent rester vacants. D'autres circonstances – qui ne sont pas nécessairement connues – peuvent aussi être à l'origine de la fin d'un mandat.

Pour les titulaires de poste en activité en 2015, la mention « 2014- » (qui peut être précédée d'une autre date) signifie que le titulaire était toujours en fonction au 31 décembre 2014.

Lorsque l'information est connue, la date de fermeture du consulat est mentionnée.

Enfin, il reste assez souvent malaisé de définir avec exactitude la nature précise de la fonction exercée (consul général, consul, vice-consul, consul honoraire, agent, etc.). Par conséquent, on maniera l'information avec prudence. Sauf mention contraire, le titulaire mentionné dans les pages suivantes est toujours un consul. Sauf mention complémentaire (Verviers, Eupen, Spa), le poste est toujours situé à Liège. Quant au nom du pays d'envoi, l'appellation utilisée au début du XXI<sup>e</sup> siècle a été privilégiée à quelques rares exceptions près. La présentation générale de la composition des représentations consulaires est établie en fonction de l'ordre alphabétique des pays.

## Composition des représentations consulaires (1845-2014)

### Afrique du Sud (1983 ?)

Jean-Jacques Lepersonne (-1984-); Jean-Marie Meesters (1990- c. 2000).  
**Fermeture** au début des années 2000.

### Albanie (2004)

Ingo Dietmar Lommatszch consul honoraire (01/2004-05/2008).

### Allemagne (1870)

**Liège** : Werlemann consul de la Confédération de l'Allemagne du Nord (2<sup>e</sup> semestre 1870-); Neumann (4<sup>e</sup> trimestre 1889-); Lampe (3<sup>e</sup> trimestre 1904-1914); Martin Frendenthal (07/1926-1929); D<sup>r</sup> Ernst Woermann (1930-1936); Bernard Sumpff (1932); Lorenz (12/1932-04/1934); A. Lautz (05/1934-1938-1939-); Heinrich Müller (1952-c. 1955); Margareta Sztollar Groewel (c. 1955-1957); Karl Schumacher (1957-1959); D<sup>r</sup> Lanwer (1959-12/1961); Harald von Fischer-Lossainen (-1964-1969); Karl Schumacher (1969-1974); Franz Josef Goldschmitt (-1978-); D<sup>r</sup> Alfred Rabe (-1980-1991); Walter Froewis (-1992-1993). **Fermeture** le 5 mai 1993.

**Consulat** honoraire : Michel Hahn (12/1993-2006); Gérard Blaise (2006-2014-)

**Eupen** : Chevalier Yves-Gérard Noël (02/2011-2014-).

### Argentine (1865)

**Liège** : E. Hanquet vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1865-); Bormans vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1873-); Lambin vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1887-) puis consul (1<sup>er</sup> semestre 1895-); Plessaria (3<sup>e</sup> trimestre 1900-); Ernest Beduwé vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1906-) puis consul (1919-12/1937).

**Verviers** : Duesberg vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1873-); Duckerts (1<sup>er</sup> semestre 1878-); Duesberg consul (1<sup>er</sup> semestre 1886-); Simonis (3<sup>e</sup> trimestre 1898-); Mullendorff (4<sup>e</sup> trimestre 1903-); Despa vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1906-1914).

### Autriche-Hongrie (1867)

Joseph Begasse (4<sup>e</sup> trimestre 1867-); vice-consul inconnu (2<sup>e</sup> semestre 1883-); Joseph Begasse devient consul général (01/1909- c. 1918).

### Autriche

**Liège** : Jacques Collon (-1952); Victor Hanne consul honoraire (-1970-1977); baron Bertrand de Schaetzen consul honoraire (1977-1997); André

Burnotte consul honoraire (01/1997-12/2007) ; Jacques Thomas consul honoraire (08/2007-2014-).

**Eupen** : Ernest Schmits consul honoraire (08/1994-12/2007) ; Frédéric-Charles Bourseaux consul honoraire (2008-2014-).

### **Bénin (ex-Dahomey) (1970)**

Paul Collignon consul général du Dahomey (-1970-) ; Albert-Charles Charlier consul du Bénin (06/1985-2004) ; Micheline Dantinne consul honoraire (07/2004-2014-).

### **Bolivie (1880)**

J. Ancion (1<sup>er</sup> semestre 1880-) ; Deliège (3<sup>e</sup> trimestre 1912-) ; Édouard Schroeder-Demoulin (01/1925-1940).

### **Brésil (1853)**

**Liège** : J. Nagelmakers (2<sup>e</sup> semestre 1853-) ; H. Lange agent (2<sup>e</sup> semestre 1869-) ; Laport agent commercial (2<sup>e</sup> semestre 1873-) puis vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1874-) ; Terme agent commercial (2<sup>e</sup> semestre 1874-) ; Lamine vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1882-) ; A. Gamain vice-consul (08/1891-1914) ; A. Bennakens ou Benekens vice-consul (-1913 ?-09/1922-) ; Paul van den Bosch Sanchez de Aguilar (-1927-04/1931). **Fermeture** du poste en avril 1931.

**Verviers** : Cogniaux vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1887-) ; Le Posty agent commercial (2<sup>e</sup> semestre 1887-), puis vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1902-) ; Désiré Godard vice-consul (-1927-04/1931). **Fermeture** du poste en avril 1931.

### **Bulgarie (1922)**

**Liège** : Charles Wauters (09/1922-1935) ; Maram Stern (2004-2014-).

**Verviers** : Charles Nokin consul honoraire (-1927-1937) ; François-Xavier Janne d'Othée consul honoraire (05/1938- *s.d.*).

### **Centre-Afrique (2001)**

Dimitri Mozer consul honoraire (2001-2007) puis consul général honoraire (06/2007-2014-).

### **Chili (1871)**

**Liège** : Berryer (3<sup>e</sup> trimestre 1871-) ; Closset vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1886-) ; Joseph Heptia (3<sup>e</sup> trimestre 1902-1947) ; Camille Ancion vice-consul (2<sup>e</sup> trimestre 1912-1945) ; Paul de Hepcée (02/1950-1970) ; Denis de Hepcée (1970-1990) ; Luc Partoune consul honoraire (1995-2014-).

**Verviers** : Grun vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1905-), puis consul (2<sup>e</sup> semestre 1910- *s.d.*).

### **Colombie (1876)**

Schoelberg (ou Scholberg) agent commercial (1<sup>er</sup> semestre 1876-) puis vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1883-); Noblet vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1881-) puis consul (1<sup>er</sup> semestre 1884-); Raucos (4<sup>e</sup> trimestre 1906-); <sup>1</sup> D. Ancion (3<sup>e</sup> trimestre 1911-); Reinartz vice-consul (2<sup>e</sup> trimestre 1912-) puis consul (4<sup>e</sup> trimestre 1913-); Louis Gavage chargé de consulat (1914-1919-); Eugène-Jean Prost-Gargoz (04/1926-); De Argaez (07/1928- *s.d.*).

### **Corée (1983)**

Philippe Alexandre (02/1983-12/1995); D<sup>r</sup> Philippe Ralet consul honoraire (04/1997-2014-).

### **Costa-Rica (1874)**

Léon de Pitteurs de Budingen (1<sup>er</sup> semestre 1874-1913); J. Reinartz vice-consul (-1911-); Adolphe Delvaux de Fenffe (09/1921-1927-); Gérard (10/1931-); Marcel Thiriard (-1970-).

### **Côte d'Ivoire (c. 1974)**

Joseph Alexandre Schoenaerts de Wergifosse (-1975-1994); Jean-Paul Schoenaerts de Wergifosse consul honoraire (04/1995-2014-).

### **Cuba (1904)**

Maurice Janssens (1<sup>er</sup> semestre 1904-1927- *s.d.*).

### **Danemark (1862)**

**Liège :** V. Vander Straeten (1<sup>er</sup> semestre 1862-1868-); Charles Berryer vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1893-); Edmond Dresse-Delloye (ou Dellorge) vice-consul (02/1913-04/1933); Edgard Frankignoul (02/1934-1954); Clément Graindorge (1955-1975); Pierre Latteur (1975-1977); Jean-Renaud Jowa consul honoraire (1995-2014-).

**Verviers :** Otto Centner vice-consul (08/1880-) puis consul (1<sup>er</sup> semestre 1905-); Maurice Centner consul (-1927-).

### **Équateur (1867)**

E. Lysen (1867-); Delvaux (1<sup>er</sup> semestre 1888-); Louis De Buggemons (4<sup>e</sup> trimestre 1908-1936); Philippart vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1909-) puis consul (07/1936-); D<sup>r</sup> Pierre-Claude Stassart (1965-2005); Philippe Van Heurck (08/2006-2007).

### **Espagne (1856)**

**Liège :** A. Nagelmackers vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1856-1868-); C. Nagelmackers vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1868-1876-); Sauvage consul (1<sup>er</sup> semestre

1875-); Offermann vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1879-); Duckerts vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1886-); Dumoulin vice-consul (2/1887); Alfred Ancion-Van Put vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1897-); M. Guerette-Douxchamps (-1903-1905-); Oscar Englebert vice-consul (1910-); Alfred Ancion-Van Put (4<sup>e</sup> trimestre 1913-); Albert de Lame vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1913-); Oscar Englebert (05/1919-03/1933); Georges Englebert (08/1933-1939-); Gabriel Busquets Aparicio (*s.d.*); A Garcia Abad (*s.d.*); Cobo (*s.d.*); Eduardo Aranda y Carranza (*s.d.*), Luc D. Beaumont vice-consul (1968-1970-); José Montero de Pedro, marquis de Casa Mena consul général (-1997). **Fermeture** du consulat le 19 décembre 1997.

**Permanences sociales** : Hilario Saenz Mir, chancelier à l'ambassade d'Espagne (1998-2004).

**Consulat honoraire** : D<sup>r</sup> Fernand Goffioul (03/2004-2014-).

**Verviers** : Duckerts vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1880-).

### **Estonie (c. 1938)**

Stenebruggen-Riga vice-consul honoraire (-01/1939-).

### **États-Unis d'Amérique<sup>57</sup> (1863)**

**Liège** : G. Van Campen (1<sup>er</sup> semestre 1863-); A. Gernaert vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1864-); Gohr vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1874-); Richmond Pearson (2<sup>e</sup> semestre 1874-); Johnston (1<sup>er</sup> semestre 1875-); Lison (1<sup>er</sup> semestre 1876-); Tanner (2<sup>e</sup> semestre 1877-); Mullender vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1878-1893-); Gilbert Daggets Robertson (1<sup>er</sup> semestre 1884-1889); William S. Preston (1889-1893); Danforth (2<sup>e</sup> semestre 1890-); John Gross vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1890-) puis consul suppléant (1897-1905); Nicolas Smith (1893-1897); Henry W. Gilbert (2<sup>e</sup> semestre 1895-1898); Sulzer (2<sup>e</sup> semestre 1898-); Winslow (3<sup>e</sup> trimestre 1898-1902); James C. McNally (2<sup>e</sup> trimestre 1903-1907); Henry A. Johnson (3<sup>e</sup> trimestre 1907-1910); Cruger vice-consul et consul suppléant (1<sup>er</sup> trimestre 1908-1911); Heingartner (4<sup>e</sup> trimestre 1911-1917); Duras vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1913-1914); Preston Doughten (1918-fin 1919); Curtis T. Everett vice-consul (01/1920-); George M. Hanson (1919-1922). **Fermeture** du consulat en 1922.

**Verviers** : G. Sauer vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1864-); C-W. Kleeberg (2<sup>e</sup> semestre 1869-); Brisbois (1873-); Richmond Pearson (2<sup>e</sup> semestre 1874-); Johnston (1<sup>er</sup> semestre 1875-); Lison (1<sup>er</sup> semestre 1876-); Tanner vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1877-); Mullender vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1878-1893-); Gilbert Daggets Robertson (1<sup>er</sup> semestre 1884-1889); William S. Preston (1889-1893); Danforth (2<sup>e</sup> semestre 1890-).

---

<sup>57</sup> En particulier : <http://politicalgraveyard.com/geo/ZZ/BG-consuls.html>. En plus du dépouillement des *Moniteur belge*.

### **Finlande (1927)**

Émile ou Eugène Bouillenne (11/1927-1932) ; Eugène Prost (11/1932-1950) ; Eugène-Jean Prost-Gargoz (1950-1969) puis consul général (1969-1976) ; Eugène-Alexis Prost-Gargoz vice-consul puis consul (1977-1987) ; Francis Festraets (06/1988-1990) ; Albert-Paul Geradin (12/1990-2010) ; Jean-Marc Defays consul honoraire (2010-2014-).

### **France (1855)**

**Liège** : L. Chapey vice-consul (1<sup>ère</sup> semestre 1855-) ; comte de Drée vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1875-1879) ; Marcotte de Quivières vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1879-) ; Radère-Niquet f.f. (1879-) ; de Courtois vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1881-), puis consul (1887-) ; G. Pascal d'Aix vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1891-) ; François Crozier (4<sup>e</sup> trimestre 1898-) puis consul général (02/1906-) ; baron Pallu de la Barrière (2<sup>e</sup> semestre 1907-1914) ; Léon Labbé (11/1918-12/1930) consul général en 1924 ; Fernand Sarrien (02/1931-1940) consul général en 1936 ; Jules Daniel-Lamazière (1945-1956) ; René Mondon (1957) ; Grapinet (1958-1960) ; Philippe Thiollier (1962-1966) ; Jean Lambotte (02/1966-1971) ; vicomte Louis de Laigue (1971-1973) ; Hubert Cornet (1974-1978) ; Robert Hourcaillou (1978-1981) ; Michel Reuillard (1981-1985) ; Pierre Marchal, consul adjoint (début des années 1980-) ; Marcel Martin (1985-1988) ; Alain Chambon (1988-1992) ; Jean-Claude Babin, consul adjoint (c. 1990) ; Gérard Cann (1992-1995) ; Patrick Vaillant diplomate, André Peyrottes consul adjoint, Mauricette Maillard consule adjointe (c. 1995) ; Dominique Pin (1996-1998) ; Jean-Paul Dumont (1999-2001) ; Catherine Mossard consule adjointe (c. 2000) ; Daniel Sarillon, consul adjoint (c. 2000) ; Édith Ravaux (2002-2005) ; Patrick Fers (2005-2008) ; Zaïr Kédadouch (2008-2011). **Fermeture** du consulat général en août 2011.

Quand le poste devient consulat, en 1903, puis consulat général en 1936, les **vice-consuls** suivants sont désignés : de la Vayssière (1903) ; M. Pilens (1907-1914) ; Avonde-Froment (1913-) ; Destrilats (1919 ?-1929) ; Émilien de Albytre (1929-1934) puis consul ; Jean Guernonprez (c. 1931-1938) ; Roger Beste-Desmoulières (1939) ; René Piot (1946) ; Jacques A. Thomas (1948-1949) ; François Clairon (1948) ; René Escheman (1948) ; Robert Lattaque (1957-1965 ?) ; M. Langenbach (?) ; Joseph-Laurent Avertin (12/1970) ; Geneviève Bocquet, René Bayle (c. 1985) ; Michel Alcantara (2008-2010) ; Marie-France Dubuisson (2000-2011)

**Consulat honoraire** : Jean-Pierre Rousseau (2012-2014)

**Verviers** : Hurstel agent consulaire (2<sup>e</sup> semestre 1907-) ; Ahovent ou Abovent (?) agent consulaire (4<sup>e</sup> trimestre 1908-) ; Prosper Croche (-1927-1934) ; Jules Daniel-Lamazière consul (02/1939-) ; Louis Dutrieux consul (04/1939-) ; Robert Chartiez chancelier (1970).



### Grèce (1870)

**Liège** : Nagelmackers-Muller vice-consul (1870-) ; de Ponthière vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1891-) ; baron Th. De Calwaert vice-consul (02/1907-1927) ; Paul Hanquet consul honoraire (1927-11/1938) ; Paul van den Bosch Sanchez de Aguilar (1939-1955) ; Lykiardopoulo (1957-1964) ; Dracoulis gérant (1958) ; Matthioudakis vice-consul (1959-1961) ; Pantelis S. Menglidis (1965-1966) ; Epaminondas Peyos vice-consul (1967) ; Konstantinos Georgiou vice-consul (1968 ?) ; D<sup>r</sup> Efstratios Mavroudis vice-consul (06/1969-1972) ; Demetrios Toumbas chancelier (1969-1972) ; Vassilios Zafiropoulos (1973-) ; Athanassios Valassidis (*s.d.*) ; Dyonissios Kodellas (1979-1982) ; Dimitris L. Avramopoulos (1983-1989) ; Kyriakos Loukakis (1991-1994). **Fermeture** du consulat le 1<sup>er</sup> décembre 1994.

**Consulat honoraire** : Robert Laffineur (2014-).

**Verviers** : Köhler vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1895-).

### Guatemala (1879)

Lechat-Candèze (1<sup>er</sup> semestre 1879-) ; De Laveleye (1889-) ; F. Renkin (2<sup>e</sup> semestre 1903-1928) ; Henry Renkin (10/1928-1939-) ; Marcel Houard Sr consul honoraire (1953-1978) ; Marcel Houard Jr (1978-2006 ?) ; Francis Clotuche (2006-2014-).

### Guinée (1995)

Alain Palmans consul honoraire (12/1995-2014-).

### Haïti (1905)

**Liège** : Edgard Charles (2<sup>e</sup> semestre 1905-1919-) ; Van Cuyck (07/1930-05/1938) ; Joseph Alexandre Schoenaerts de Wergifosse (11/1966-1977) ; Pierre-Emmanuel Comelieu (1978-). **Fermeture** à la fin des années 1990.

**Verviers** : Bonvoisin vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1908-) ; Bonvoisin vice-consul (09/1938-).

### Îles hawaïennes (1884)

Goebel (1<sup>er</sup> semestre 1884-) ; Jules Blanpain (1889-).

### Honduras (1905)

de Kerkhove (4<sup>e</sup> trimestre 1905-) ; Edmond Thiriard (4<sup>e</sup> trimestre 1906-1939-) ; Hubert Guérin (-1970-).

### (Autriche-) Hongrie (1867)

Joseph Begasse (4<sup>e</sup> trimestre 1867-) ; vice-consul inconnu (2<sup>e</sup> semestre 1883-) ; Joseph Begasse devient consul général (01/1909- c. 1918).

### **Hongrie (2003)**

Jacques Dangez consul honoraire (2003-2014-).

### **Indonésie (1974)**

Gérard-Pierre Delruelle (1974-1977).

### **Islande (2005)**

Vincent Bovy consul honoraire (2005-2014-).

### **Israël (1997)**

Jacques Lipszyc consul général honoraire (10/1997-2014-).

### **Italie<sup>58</sup> (1873)**

**Liège** : Auguste Gillon de Robaux (2<sup>e</sup> semestre 1873-1914 ?) ; P. Gillon vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1905-) ; Thonet (4<sup>e</sup> trimestre 1913-1919-) ; Greppi vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1914-) ; Henri Pissard consul honoraire (1921-1927) ; Giacomo Silimbani (04/1926-02/1931) ; Guido-Mario Coli-Bizzarrini (04/1931-1932) ; Gino Bussi (02/1932-1936) ; Jules Marimpietri vice-consul (1932-1943) ; L. Riccio (01/1936-08/1938) ; Emanuele Schinina dei Marchesi di Sant'Elia (09/1938-1943) ; comte Borromeo (1947-1950 ?) ; Cantono Di Ceva (c. 1950-c. 1954) ; Felice Ghionda (1954-1956) ; Calabrese consul général (1956-) ; comte Marcello Bocchini consul général (1957-1962) ; Paolo Emilio Mussa consul général (1962-1965) ; Ideale Marchi chancelier du consulat général (1963-1966) ; Calabro consul général (1967-1969) ; comte Renzo Adomi Braccesi consul général (1969-1973) ; Fernando de Marsico consul général (1974-1979) ; Giuseppe M. Ruggiero consul général (1979-c. 1983) ; Carlo Garavelli consul général (c. 1983- c. 1988) ; Giuseppe-Filippo d'Alessandro consul général (c. 1989-1993) ; Alberto Ceccarelli consul général (1993-1996) ; Aldo Nardo consul général (1996) ; Lorenzo Mott consul général (1996-1999) ; Agostino Chiesa Alciator consul général (2000-2004) ; Marco Riccardo Rusconi consul général (09/2004-2008) ; Mario Carfagnini (08/2008-06/2011). **Fermeture** du consulat en juin 2011.

**Consulat honoraire** : Gérard Apruzzese (04/2012-12/2012) ; Dominique Petta (2013-2014-).

**Verviers** : Adrien Houget agent commercial (2<sup>e</sup> semestre 1908-1927-).

### **Jamaïque (2003)**

Jacques Nyssen consul honoraire (12/2003-2014-).

---

<sup>58</sup> Cfr aussi Sardaigne ; Parme et Plaisance.

**Japon (1928)**

Armand Baar-Magis (07/1928-12/1937) ; Alfred Baar (02/1938-1969).

**Lettonie (1919 ?)**

Lasdain (1919 ?-1925) ; Jean Deprez (01/1926-1935) ; Arnold Stiels (04/1935-1939-) ; Dr Daniel Vanhoff consul honoraire (07/2001-2014-).

**Liban (1971)**

Albert Hanquet (1971-1979).

**Libéria (1875)**

A. Terwangne vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1875-1930) puis consul (1<sup>er</sup> semestre 1884-) ; Frésart vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1884-).

**Lituanie (2006)**

Daniel Bacquelaine consul honoraire (05/2006-2014-).

**Luxembourg (1923)**

Victor Ries (01/1923-1939-) ; Paul Palgen (-1950-) ; Jean Wurth (06/1953-1970-) ; Marcel Rippinger (-1995-2000) ; Robert Ferdinand Dondelinger consul honoraire (01/2000-2014-).

**Macédoine - ancienne république yougoslave (2007)**

Lutz Dommel consul honoraire (11/2007-2014-).

**Malaisie (2012)**

Jean-Claude Havaux consul honoraire (01/2012-2014-).

**Malawi (2013)**

Daniel D.W. Dank consul honoraire (09/2013-).

**Malte (2011)**

comte Maurice Greindl consul honoraire (08/2011-2014-).

**Maroc (1965)**

Omar Benchekroun (1965-1970) ; Abdelhakim Iraqi Housseyni (12/1970-1974) ; Mohamed Chebib Hassani (1974-) ; Ahmed El Kadiri (1979 ?-1983) ; Mohamed Zouaoui (1984-1990) ; Abdelkébir Ould El Maallem (1990 ?-1997) ; Ahmed Malki (1998-2002) ; Mohamed Mouadi (11/2002-) puis consul général (08/2005-09/2007) ; Abdelghani Bellaaziri consul général (09/2007-08/2011) ; Sidi Nour Eddine El Alaoui consul général

(09/2011-2014-); Mohamed Aït Taleb consul général adjoint (09/2011-2014-); M'barek Oulgour vice-consul (09/2011-2014-); Malika Oubel vice-consule (09/2011-2014-); Sabah Ben Nagmouch vice-consule (09/2012-2014-).

### **Île Maurice (2008)**

Robert Wtterwulghe consul honoraire (04/2008-2014-).

### **Mexique – empire de Maximilien (1865)**

A. Nagelmakers vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1865-1867).

### **Mexique (1890)**

Jules Blanpain vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1890-); Henri Pieper I (1<sup>er</sup> semestre 1894-); Gustave Ghilain S<sup>r</sup> vice-consul (01/1894-) puis consul (2<sup>e</sup> semestre 1903-1951); Somzé vice-consul (01/1914-04/1937); Alfred Delgotalle-Ghilain chancelier (1919-); Gustave L. Ghilain J<sup>r</sup> chancelier (1929-1937) puis vice-consul (04/1937-1951) puis consul (1951-1983); vacance de poste (1983-2003); Jean-Marie Roberti consul honoraire (2003-2014-).

### **Monaco (1880)**

de Gérardon (1<sup>er</sup> semestre 1880-); Pierre Ghilain (02/1928-1971); Jules Georges (1971-1983); baron Jacques Delruelle consul honoraire (06/1983-) puis consul général honoraire (09/1993-2014-).

### **Mongolie (2009)**

Bernard Dewit consul honoraire (04/2009-2014-).

### **Nicaragua (1879)**

Vallez consul général (2<sup>e</sup> semestre 1879-); Hanquet (2<sup>e</sup> semestre 1879-); Franke vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1889-); Reblé vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1894-); Hanquet (4<sup>e</sup> trimestre 1899-); G. Winter vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1908-).

### **Niger (1971)**

Bruno Grava consul honoraire (1971-1976).

### **royaume de Suède et Norvège (1861)**

**Liège** : C. Braconnier vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1861-).

**Verviers** : Grosfils vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1880-).

### Norvège<sup>59</sup> (1906)

**Liège** : Georges Dallemagne vice-consul (04/1906-) puis consul (1927-09/1947) ; Léon Dallemagne vice-consul (09/1947-11/1956) ; Louis (Gabriel) Fraigneux (04/1957-04/1974) ; D<sup>r</sup> Georges Henrard (11/1974-01/1999) ; Didier Bronne consul honoraire (05/1999-2014-).

**Verviers** : Closset vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1906-) ; Reynardts vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1911-).

### Panama (1910)

A. Stouls vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1910-1918 ?) ; Marcel Houard S<sup>r</sup> consul honoraire (1953-1971). **Fermeture** en 1971.

### Paraguay (1874)

**Liège** : Scholberg (2<sup>e</sup> semestre 1874-) ; Jules Delheid (1<sup>er</sup> semestre 1898-1930) ; José Stassart consul honoraire (07/1929-1939 ?) ; Henri Stassart consul honoraire (1947-1970-).

**Verviers** : Büsch consul (3<sup>e</sup> trimestre 1899-).

### Parme et Plaisance<sup>60</sup> (1857)

Radermaeckers vice-consul de Parme et Plaisance (2<sup>e</sup> semestre 1857-).

### Pays-Bas (1845)

Charles Armand de Rossius-Orban (1845-1870) ; Laporte (1<sup>ère</sup> semestre 1871-) ; Fayn (1872-) ; Van Acker (1<sup>er</sup> semestre 1881-) ; Ch. Regout (3<sup>e</sup> trimestre 1903-1914) ; Arthur Delpiedsente vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1913-) ; Ernest Oudenne (1914-1922) ; Georges L. van der Maesen de Sombreffe (10/1923-1925) ; Marius H. Hofstede van Son (09/1926-1934) ; Jean-Marie Philippens vice-consul (1927-1930) ; Louis M.H.J. Lhoëst (07/1935-1939-*c* 1956) ; G. P. Keukens chancelier ff de consul (1956) ; V.R. Los van Aarlanderver (1956-) puis consul général (1959-1960) ; Joseph Zwalf vice-consul puis consul (1959-1966) ; Jacques de Thouars consul général (1961-1967) ; L.B. van Straten (1968-1970) ; Karel L.J. Koch (1969-1973) ; Hendrik Menke consul général (1971-1973) ; R. Kruth consul *ad intérim* (1973) ; Mathias G.J.M. Janssen consul général (1973-1976) ; baron Robert S.N. van der Feltz consul général (1976-1980) ; August Doncker van Heel consul général (1981-1986) ; Charles van Ginkel vice-consul (1985-1986). **Fermeture** du Consulat général en mai 1986.

**Consulat honoraire** : Peter Van Ettö consul général honoraire (01/1989-12/2011) ; Bernard Piette consul général honoraire (01/2012-2014-).

---

<sup>59</sup> Cfr royaume de Suède et de Norvège.

<sup>60</sup> Cfr Italie.

### **Pérou (1873)**

Deneffe (2<sup>e</sup> semestre 1873-); Luesemans vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1877-); Paul Hanquet (2<sup>e</sup> semestre 1903-1939); Adelin Hanquet (1940-1953); Georges Spee (1954-1963); Robert Kevers (09/1964-07/1978); Jean-François Jowa (11/1979-02/1997); D<sup>r</sup> Jorge Eduardo Arrese Estrada consul honoraire (09/2010-2014-).

### **Perse (1868)**

**Liège** : F. Gulikers-Maquinay (1868-).

**Verviers** : Defraiteur vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1896-1914 ?).

### **Pologne (1956)**

Zygmunt Sobanski consul suppléant (1956-1957); Stanislas Olasek (1959-1963). **Fermeture** en 1963.

### **Portugal (1864)**

L. Andrimont de Moffarts (2<sup>e</sup> semestre 1864-); F. Capitaine vice-consul (1872-); Centner vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1881-1887-); Carlier (1<sup>er</sup> semestre 1882-); Gaston de Maret (4<sup>e</sup> trimestre 1911-); Delvaux de Fenffe vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1913-); Pierre Ranscelot (07/1926-1932 ?); de Campos Godinko (10/1927-11/1928); Antonio Joaquim Alves Diniz (11/1928-09/1932); Armand Wathelet vice-consul (1928-1940 ?); Antoine Delfosse (10/1932-08/1938); Joseph Simonet (1948-1962 ?); chevalier puis baron Bertrand de Schaetzen (07/1962-1975 ?); Lucien Soiron vice-consul honoraire (11/1963-); José Rebelo Coelho (1976-1979); Abel Magalhães Gomes Pereira (1979 ?-1980); Manuel Vieira consul honoraire (04/1981-2014-).

**Verviers** : Charles-Robert Centner vice-consul (-1927-1941); André Centner vice-consul (1954); Marcel Arroz vice-consul (1967-1976).

### **Roumanie (1881)**

**Liège** : Forgeur (2<sup>e</sup> semestre 1881-); de Hasse de Villers (1889-); Georges Simonis (1<sup>er</sup> semestre 1903-1935); Albert Oury-Gevers (10/1939-1966 ?); Isy-Noël Lesman consul honoraire (07/2007-2014-).

**Verviers** : François L. Voos (-1927-); François-Xavier Janne d'Othée (01/1939-).

## **Royaume-Uni (de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (1890)**

**Liège** : Roulad (S.) Menzies vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1890-) ; Leeds vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1904-) ; J. Byron Dolphin vice-consul (4<sup>e</sup> trimestre 1907-1919) ; Joseph Pyke (1919-1923-08/1926) ; Francis O'Meara (09/1926-07/1931) ; John Mullany vice-consul (1927-) ; Lewis E. Bernays<sup>61</sup> (10/1931-03/1933) ; David D. Rodgers (04/1933-04/1936) ; Leonard L. Parish (11/1936-1938-1939-) ; John Gerard Mullany vice-consul (1937-12/1958) ; Arthur Landsdowne vice-consul (1939-) ; Charles W. Atkinson Grimshaw (c. 1945-1948) ; Robert G. Macfarlane vice-consul (c. 1945-1948) ; Richard Morgan (1948). **Fermeture** du consulat de carrière en 1948.

**Consulat honoraire** : Jean-Marie Delfosse (12/1964-2000) ; Marie-Dominique Simonet consule honoraire (11/2000-07/2004) ; poste vacant.

**Spa** : Hayemal vice-consul (3<sup>e</sup> trimestre 1896-).

## **Russie (1856)**

L. Falisse vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1856-1877-) ; N. de Nabokoff (4<sup>e</sup> trimestre 1910-1914 ?).

## **Saint-Domingue (république dominicaine) (1873)**

baron Léon de Pitteurs de Budingén (2<sup>e</sup> semestre 1873-1913).

## **Saint Marin (c. 1954)**

Emmanuel Noël (-1955-).

## **Salvador (1935)**

Adolphe Franck (01/1935-1970-).

## **Sardaigne<sup>62</sup> (1860)**

A. de Loneux consul (1<sup>er</sup> semestre 1860-1868-) ; C. Lonneux vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1868-).

## **Sénégal (1994)**

Pierre-Émile Bernimolin (02/1994-2008) ; vacance de poste (2008-2014) ; Laurent Minguet (2014-).

---

<sup>61</sup> Comme d'autres installés en Belgique, le poste de Liège a été fermé en juillet 1931 avant que celui de Liège rouvre ses portes dès octobre 1931.

<sup>62</sup> Cfr Italie.

### **Serbie<sup>63</sup> (1900)**

Joe Hogge-Fort consul de Serbie puis de Croatie (1<sup>er</sup> semestre 1900-) puis consul général honoraire de Yougoslavie (1919-1963) ; Voukmirovitch gérant du consulat général de Serbie et de Slovénie (04/1931-12/1933) ; Olympe Gilbert consul général (-1939-).

### **Siam<sup>64</sup> (1899)**

P. Rolin (2<sup>e</sup> semestre 1899-1919 ?) ; Adolphe Delvaux de Fenffe (01/1922-1939).

### **Slovaquie (2006)**

Raphaël Apruzzese consul honoraire (2006-2014-).

### **Slovénie (2004)**

Louis J.P. Coch consul honoraire (03/2004-2010).

### **royaume de Suède et Norvège (1861)**

**Liège** : C. Braconnier vice-consul (1<sup>er</sup> semestre 1861-).

**Verviers** : Grosfils vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1880-).

### **Suède (1921)**

**Liège** : M. Braconnier vice-consul (*s.d.*) ; Ernest Ternström vice-consul (01/1921-) ; John G. Nyström vice-consul (07/1926-1956) ; Pierre Grosfils vice-consul (-1949-) ; Maurice C. Mathy vice-consul (1950-) ; Karl-Eric Hedborg consul général (1954-1955) ; Maurice C. Mathy consul honoraire (11/1960-1973) ; Jean-Pierre Capelle (*c.* 1974-1980) ; Alain Nagelmackers (06/1980-2000) ; Eric de Kesel consul honoraire (04/2008-2014-).

**Verviers** : Pierre-Joseph (ou Jean F.) Grosfils vice-consul (1919 ?-1949 ?) ; Jean Eugène Grosfils J<sup>r</sup> vice-consul (1949-1970-).

### **Suisse (c. 1900)**

baron Arthur de Sénarclens délégué de la Légation (-1903-1910-1935) ; vacance de poste (1935-2011) ; Florence Roth consule honoraire (11/2011-2014-).

### **Suriname (2004)**

Ytsen Zeilstra consul honoraire (03/2004-2014-).

---

<sup>63</sup> Serbie, puis Serbie et Croatie-Slavonie, puis Yougoslavie.

<sup>64</sup> Cfr Thaïlande.



**Tchad (2007)**

Pascal Leroy consul honoraire (12/2007-2014-).

**Tchécoslovaquie (1928)**

Jean Chaudoir (02/1928-03/1930) ; Jaroslaw Kubicek (1930-1940 ?) ;  
Clément Graindorge (1947-1948).

**Tchéquie (1992)**

François-Xavier Louis von Putbus (10/1992-2003) ; Serge Mantovani  
consul honoraire (06/2004-2014-).

**Thaïlande<sup>65</sup> (c. 1970)**

Georges Goldine (1970 ?-1997 ?) ; Didier Rolin Jacquemyns consul  
honoraire (08/1997-2014-).

**Tunisie (c. 1978)**

Jacques Nihon (-1979-1981-) ; Didier Reynders consul honoraire (2004-  
2012) ; Laurent Burton consul honoraire ff (2004-2012) ; vacance de poste.

**Turquie<sup>66</sup> (1857)**

Albert Dupont consul de la Sublime Porte (26 janvier 1857-1868-) ;  
Dehase ou Dehaise (2<sup>e</sup> semestre 1878-) ; Norman Abouchar Bey (2<sup>e</sup>  
semestre 1905-) ; Paul Schmidt de Neuville (2<sup>e</sup> semestre 1912-) ; comte  
Paul de Launoit (04/1928-04/1930).

**Uruguay (1873)**

**Liège** : Emmanuel Hanquet (2<sup>e</sup> semestre 1873-1944) ; Zurstrassen vice-  
consul (2<sup>e</sup> semestre 1887-) ; Errazquin vice-consul (2<sup>e</sup> semestre 1912-) ;  
Tejada (01/1920- *s.d.*) ; Robert Stassart (1949-1984 ?) ; baron Eric Poswick  
de Crawhez consul honoraire (03/2002-2014-).

**Verviers** : Lonhienne (04/1931-).

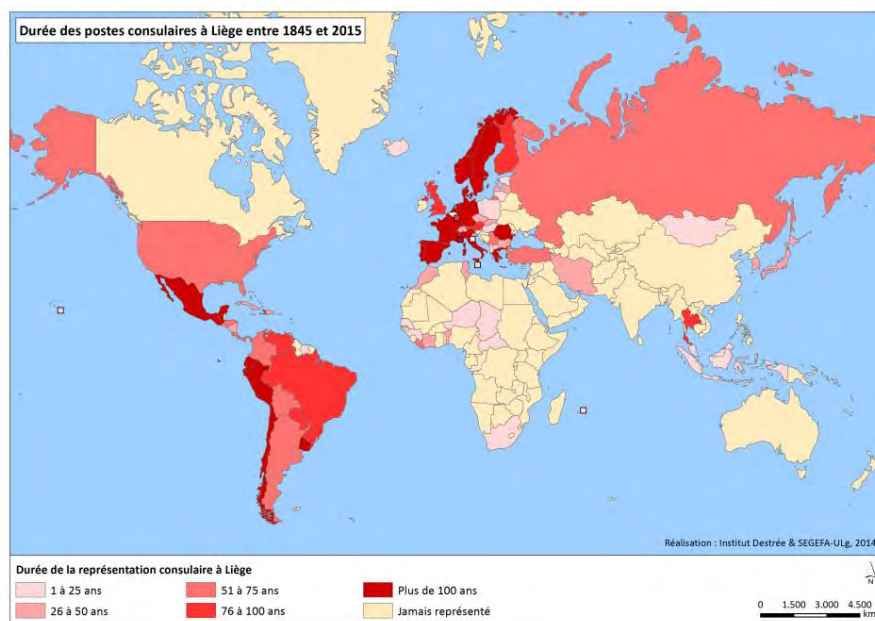
**Venezuela (1874)**

Francotte (2<sup>e</sup> semestre 1874-) ; Léon Jowa (4<sup>e</sup> trimestre 1890-12/1930) ;  
Louis Crespin (1927 ? ou 11/1935-1939-) ; Robert Jowa vice-consul (1931-)  
puis consul honoraire (-1950 ?).

---

<sup>65</sup> Cfr Siam.

<sup>66</sup> Ex Sublime Porte.



## Le Corps consulaire de la province de Liège au 1<sup>er</sup> février 2015

- Rép. féd. d'Allemagne** : Gérard BLAISE (prov. de Liège)  
**idem à Eupen** : Yves-Gérard NOËL (Communauté germanophone)
- Rép. d'Autriche** : Jacques THOMAS (prov. de Luxembourg et Liège)  
**idem à Eupen** : Frédéric-Charles BOURSEAUX (Comm. germanophone)
- Rép. du Bénin** : Micheline CHARLIER (Wallonie)
- Rép. de Bulgarie** : Maram STERN (prov. de Liège)
- Rép. centrafricaine** : Dimitri MOZER (Wallonie)
- Rép. du Chili** : Luc PARTOUNE (prov. de Liège et du Luxembourg)
- Rép. de Corée** : Philippe RALET (prov. de Liège et de Namur)
- Rép. de Côte d'Ivoire** : Jean-Paul SCHOENAERTS de WERGIFOSSE  
 (prov. wallonnes sauf Brabant wallon)
- Roy. de Danemark** : Jean-Renaud JOWA (prov. de Liège)
- Roy. d'Espagne** : Fernand GOFFIOUL (prov. de Liège, Luxembourg, Namur)
- Rép. de Finlande** : Jean-Marc DEFAYS (prov. de Liège, Luxembourg, Namur)
- Rép. hellénique** : Robert LAFFINEUR (Wallonie)
- Rép. du Guatemala** : Francis CLOTUCHE (prov. de Liège)
- Rép. de Guinée** : Alain PALMANS (Wallonie)
- Rép. de Hongrie** : Jacques DANGEZ (Wallonie)
- Rép. d'Islande** : Vincent BOVY (Wallonie)
- Etat d'Israël** : Jacques LIPSZYC (prov. de Liège)
- Rép. italienne** : Dominique PETTA (prov. de Liège et du Luxembourg)
- Jamaïque** : Jacques NYSSSEN (Belgique sauf Région Bruxelles-Capitale)
- Rép. de Lettonie** : Daniel VANHOFF (Wallonie)
- Rép. de Lituanie** : Daniel BACQUELAINE (Wallonie)
- G-D. de Luxembourg** : Robert Ferdinand DONDELINGER (prov. de Liège)
- ARY de Macédoine** : Lutz DOMMEL (prov. de Liège)
- Roy. de Malaisie** : Jean-Claude HAVAUX (Wallonie)
- Rép. du Malawi** : Daniel DANK (Communauté germanophone)
- Rép. de Malte** : Maurice GREINDL (Wallonie)
- Roy. du Maroc** : Sidi Nour-Eddine EL ALAOUI ; Mohamed Aït Taleb ;  
 M'barek Oulgour ; Malika Oubel ; Sabah Ben Naghmouch (prov. de  
 Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur et grand-duché de Luxembourg)
- Rép. de Maurice** : Robert WITTERWULGHE (Wallonie)
- États-Unis du Mexique** : Jean-Marie ROBERTI (prov. de Liège)
- Princip. de Monaco** : Baron Jacques DELRUELLE (prov. de Liège et du  
 Luxembourg)
- Rép. de Mongolie** : Bernard DEWIT (Wallonie)
- Roy. de Norvège** : Didier BRONNE (prov. wallonnes sauf Brabant wallon)
- Roy. des Pays-Bas** : Bernard PIETTE (prov. de Liège, Luxembourg, Namur)
- Rép. du Pérou** : Jorge Eduardo ARRESE ESTRADA (prov. de Liège et de  
 Luxembourg)

- Rép. portugaise** : Manuel VIEIRA (prov. de Liège et du Luxembourg sauf arrondissements de Verviers et Bastogne)  
**Rép. de Roumanie** : Isy-Noël LESMAN (prov. de Liège)  
**Rép. du Sénégal** : Laurent MINGUET (prov. de Liège et du Luxembourg)  
**Rép. de Slovaquie** : Raphaël APRUZZESE (prov. de Liège)  
**Roy. de Suède** : Eric DE KESEL (Wallonie)  
**conf. helvétique** : Florence ROTH (prov. de Liège)  
**Rép. du Suriname** : Ytsen ZEILSTRA (Wallonie)  
**Rép. du Tchad** : Pascal LEROY (Wallonie)  
**Rép. tchèque** : Serge MANTOVANI (prov. de Liège et du Luxembourg)  
**Roy. de Thaïlande** : Didier ROLIN JACQUEMYNS (prov. de Liège et du Luxembourg)  
**Rép. d'Uruguay** : Eric POSWICK de CRAWHEZ (Wallonie)

### **Le Bureau du Corps consulaire de la Province de Liège :**

Doyen :

D<sup>r</sup> Fernand GOFFIOUL, Consul du Royaume d'Espagne.

Vice-doyen :

Sidi Nour-Eddine EL ALAOUI, Consul général du Royaume du Maroc.

Secrétaire général et trésorier :

Didier BRONNE, Consul du Royaume de Norvège.

Secrétaire général adjoint et « webmaster » :

Jean-Marie ROBERTI, Consul des États-Unis du Mexique.

Conseillers :

Gérard BLAISE, Consul de la République fédérale d'Allemagne,

Frédéric-Charles BOURSEAUX, Consul de la République d'Autriche à Eupen,

Bernard PIETTE, Consul général du Royaume des Pays-Bas,

Dominique PÉTTA, Consul de la République italienne.

Invité permanent : M. Michel MIKOLAJCZAK, Président du groupe de concertation « Relations consulaires et internationales » réunissant la Communauté germanophone, la Province, la Ville et l'Université de Liège, ainsi que le Corps consulaire.

Secrétariat administratif :

Sophie BRONNE,

42 Rue de l'Espérance - 4000 Liège

Tél. 04/224 99 23 - Fax. 04/226 11 06 - Courriel [sbr@etilux.be](mailto:sbr@etilux.be)

Site internet : <http://www.consulsiège.be> mis à jour régulièrement.

D/2015/13.612/1

Imprimé sur les presses de Snel à Alleur  
Février 2015



Directeur de recherche à l'Institut Destrée, historien diplômé de l'Université de Liège (1985), Paul Delforge a inscrit très vite l'histoire de la Wallonie et celle du Mouvement wallon au cœur de ses préoccupations en tant que coordinateur d'un ambitieux projet : *l'Encyclopédie du Mouvement wallon*.



En trois forts volumes parus en 2000-2001, cette Encyclopédie est un monument de référence, auquel est venu s'adjoindre, en 2010, une quatrième livraison reprenant tous les parlementaires et ministres de la Wallonie, « véritable mine d'or sur le monde politique » (La Libre, 09/10/2010).

Deux monographies ont respectivement suivi et ponctué ce travail, l'une sur L'Assemblée wallonne (1912-1923). Premier parlement de la Wallonie ? et l'autre sur La Wallonie et la Première Guerre mondiale. Pour une histoire de la séparation administrative, monographie qui est couronnée du prix Halkin-Williot 2009 de la critique historique et du prix Stengers 2008-2011 de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Ses travaux les plus récents – « Atlas historique de la Wallonie », « Ligne du temps », « Wallons marquants », etc. – sont consultables sur le site [connaitrelawallonie.wallonie.be](http://connaitrelawallonie.wallonie.be)